

LE TAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

JANVIER-
FÉVRIER 2023
N°273-274
12€

NOTRE SEULE
AMBITION
MIEUX SERVIR

DOSSIER

MIGRANTS CHASSONS NOS PEURS



DÉCRYPTAGE

Zoom sur les régies
de quartier

LIBRES PROPOS

La réforme des
retraites en question



Devenons l'énergie qui change tout.

LA SOLIDARITÉ EST LA PLUS BELLE DES ENERGIES.

Être solidaire, c'est aussi lutter contre la précarité énergétique. C'est pourquoi EDF met fin toute l'année aux coupures d'électricité en cas d'impayés de ses clients particuliers*.



PHOTO: PASCAL BÉGIN / GETTY IMAGES

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

* EDF va plus loin que ses obligations réglementaires en remplaçant, en dehors de la période de trêve hivernale, la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA, sauf impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation électrique du logement.



INVITÉE DU MOIS - Najat Vallaud-Belkacem p.26



DOSSIER - Migrants : Chassons nos peurs p.19



DÉCRYPTAGE - Régies de quartier : la résistance s'organise p.29

SOMMAIRE

L'ESSENTIEL

5

Édito

8

Institutions

12

Société

15

Social sans frontières

DOSSIER

19

Migrants : Chassons nos peurs

INVITÉE DU MOIS

26

Najat Vallaud Belkacem, présidente de l'association France Terre d'Asile

DÉCRYPTAGE

29

Régies de quartier : la résistance s'organise

SOCIAL EN ACTION

36

CITOYENNETÉ

Solidarité avec l'Ukraine à Rognes

38

ENFANCE/FAMILLE

Clap de fin pour l'ASE bashing ?

41

BIEN VIEILLIR

Une nouvelle génération de formations

LIBRES PROPOS

45

La réforme des retraites en question

LE CAHIER DES RÉSEAUX

52

PACTE CIVIQUE

Reconnaître la dimension économique de l'immigration

54

AMRF

Pour un véritable « droit au village »

57

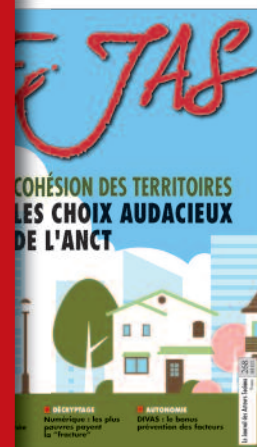
ADMR

Économie Sociale et Solidaire pour des titres de séjours élargis

58

RENESS

Améliorer l'offre de formations qualifiantes



IMPORTANT

Le Jas nouvelle formule

Depuis bientôt 30 ans, *Le Jas* analyse les évolutions sociales et sociétales avec le souci de s'interroger sur le sens et les adaptations nécessaires du monde de la solidarité et de l'éducation populaire. Tout en agissant pour promouvoir les valeurs de citoyenneté et de fraternité.

Mais la périodicité mensuelle ne facilite pas toujours le traitement approfondi des questions et le recours à des contributions d'experts extérieurs (économistes, philosophes, sociologues...). Tout particulièrement à un moment où *Le Jas* est confronté, comme toute la presse, à des réalités économiques de plus en plus contraignantes. Ce qui ne permet pas en outre la mise en place de nouvelles rubriques nécessitant un média plus étoffé avec plus de pages.

C'est pourquoi, après une large concertation avec les divers réseaux qui soutiennent votre journal, nous avons décidé de passer en formule bimestrielle. L'équivalent de deux numéros en un. Avec la volonté de mieux vous associer à cette transformation et au développement de l'influence de votre journal dans le débat public. Une nouvelle aventure que nous sommes impatients de partager avec vous.

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro : Louis de Courcy, François Jeger, Fanny Lacroix, José-Marie Latour, Hélène Padieu, Olivier Peraldi, Olivier Piron, Jacky Richard, Olivier Van Caembèke

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Alain Cantarutti**, Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placiard**, consultant ; **Jean-Marie Poujoul**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez

Directrice déléguée :

Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 12 euros

PUBLICITÉ :

Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47

catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,

SARL au capital de 91469,55 euros RCS PARIS B
420 743 346

Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005

Paris

Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246

Mensuel - Dépôt légal : février 2023

ISSN : 2275-4709

PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France

chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

Et si on changeait d'air ?

L'année 2023 s'ouvre avec de bien sombres signaux pour la qualité démocratique de notre pays. C'est bien sûr le cas du débat sur les retraites, qui pourrait être empreint de sérénité en s'attachant principalement à définir la relation à venir entre générations et la place du travail dans les itinéraires de vie. Or, le débat s'est arrêté à une confrontation sur l'âge de la retraite, qui révèle avant tout l'attachement de notre pays à l'entretien de barrières.

Mais cette mauvaise tenue du débat républicain se vérifie aussi au niveau local. C'est dorénavant le règne du « *n'importe quoi* » qui s'impose dans le paysage, comme la décision de la municipalité de Pantin, changeant le nom de la commune en « *Pantine* » pour marquer son attachement au féminisme. Or, si cette décision n'a pas manqué de susciter l'hilarité, elle montre aussi la brutalité de certains acteurs locaux, n'hésitant pas à briser sans vergogne les repères les plus fondamentaux de la population.

En réalité, tous ces signes montrent bien le rétrécissement actuel de la pensée, où le rejet de la complexité fait office de logiciel. Et gare à ceux qui essaient de montrer l'utilité du recul, de la nuance, de l'objectivité. C'est le cas d'Edgar Morin qui, dans son dernier essai, *De guerre en guerre*, tente de compléter l'analyse de l'invasion de l'Ukraine par des références historiques. Ce qui n'a pas manqué de soulever une levée de boucliers comme dans *Le Monde* du 12 janvier, où le journaliste Florent Georgesco s'adosse à quelques erreurs factuelles du sociologue pour décrédibiliser totalement son appel à la circonspection. Et ce malgré la condamnation sans ambiguïté par l'auteur de l'invasion par les Russes de l'Ukraine.

Il est donc urgent de changer d'air, de s'attacher à retrouver une confrontation apaisée des idées et le respect des repères de chacun. Et nous pouvons tous y contribuer, ce que *Le Jas* s'engage à faire, avec sa nouvelle formule bimestrielle, illustrée dans ce premier numéro par le dossier sur les migrants et son titre significatif : Chassons nos peurs.

LA PAROLE DE L'ENFANT FACE AUX ÉPREUVES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

(mieux entendre, mieux accompagner)



Webinaire
Le mardi **21 MARS 2023**
de 10h00 à 17h00 (via Zoom)

- ▶ Comment les enfants perçoivent-ils la prise en compte de leur parole par les professionnels ? Quelques préconisations ?
- ▶ Quelle place mieux donner à la parole de l'enfant dans les différentes procédures (auditions, audiences), et quelle portée accorder à sa parole dans les décisions qui le concernent ?
- ▶ Les visites médiatisées : un exemple concret de l'importance de mieux écouter l'enfant pour éviter les réexpositions délétères.
- ▶ "Comment protéger la parole de l'enfant ?" : une expertise de la Maison de Prévention et de Protection des Familles d'une unité de gendarmerie.
- ▶ Aider l'enfant à s'exprimer : présentation d'un outil d'entretien qui augmente sa capacité d'expression.

En présence notamment de ▶ **Marie-Paule Martin-Blachais**, auteure du rapport "les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance" ▶ **Anne Raynaud**, psychiatre adultes-enfants, spécialiste de la théorie de l'attachement, fondatrice de l'Institut de la Parentalité ▶ **Muriel Crebassa**, magistrate ▶ **Emma Etienne**, présidente fondatrice de l'association "Speak!" ▶ **Fabien Bacro**, maître de conférences HDR en psychologie du développement ▶ **Cécile Peronnet**, adjudante de gendarmerie, formatrice.

▶▶ Conférence théorique et pratique proposée dans le cadre de l'offre de formation professionnelle continue à distance de l'École de la Protection de l'Enfance.
▶▶ Tarif : 290,00 € nets.

L'École de la Protection de l'Enfance est une entité de l'Action Sociale certifiée Qualiopi pour ses actions de formation.



Programme détaillé et inscriptions :
www.ecoleprotectionenfance.com - Tél : 01 53 10 24 10

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ



p.8

INSTITUTIONS

p.12

SOCIÉTÉ



p.15

SANS FRONTIÈRES



RETRAITES

Les complémentaires Agirc-Arrco restent indépendantes

Cela avait été annoncé lors du premier mandat d'Emmanuel Macron mais tardait à être mis en œuvre : les cotisations des complémentaires Agirc-Arrco devaient être gérées par les seules Urssaf, dans un but de simplification des démarches et d'économies de gestion. Cette mesure faisait grincer les dents des caisses privées et des syndicats d'employeurs et d'employés, qui pilotent celles-ci. Après de lourds débats, le gouvernement a finalement annoncé, le 10 janvier, renoncer à cette centralisation. Le motif principal invoqué par les opposants au projet est la complexité de calcul des droits et l'incapacité de l'Urssaf à bien gérer cela. Mais nul n'est dupe, la manne financière que représente la protection sociale privée, avec un excédent annuel de plusieurs milliards d'euros (2,6 milliards en 2021), est le réel objet de cette lutte de pouvoir.

FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Un début critiqué pour le portail unique

Annoncé en 2019 comme une des mesures phares de la loi Pacte de transformation des entreprises, le site www.formalites.entreprises.gouv.fr, lancé le 1^{er} janvier dernier, est censé centraliser l'activité de tous les centres de formalités des entreprises (CFE) : Urssaf, tribunaux de commerce, chambres de commerce, des métiers et de l'agriculture, et services des impôts. Mais surtout, ce portail sur Internet répond au désir de l'exécutif de passer au 100 % dématérialisé (les CFE comprenaient plus de 1 000 points d'accueil physique sur l'ensemble du territoire). Or, de nombreux usagers font remarquer que le système est lent, bugge souvent, et que les procédures sont plus lourdes. Par exemple, les auto-entrepreneurs (soit la moitié des créations d'entreprises) doivent répondre à plus d'une centaine d'items là où il y en avait une vingtaine auparavant. Comme si la simplification était d'abord destinée aux agents administratifs plutôt qu'aux usagers. L'ancien secrétaire d'État à la simplification, Thierry Mandon, interviewé dans *Les Échos* du 17 janvier, en convient volontiers : « La numérisation n'est pas qu'un acte informatique, elle oblige à repenser tous les process ». Dommage que les usagers n'aient pas voix au chapitre dans cette redéfinition...

ÉDUCATION NATIONALE

Les réajustements de personnels contestés

Dans le cadre du projet de loi de finances 2023, l'Éducation nationale vient de transmettre ses intentions de nouvelles répartitions des postes. Baisse démographique à l'appui, le ministère annonce 2 000 suppressions de postes d'enseignants à la prochaine rentrée de septembre (1 500 dans l'enseignement public, 500 dans le privé). En effet, il devrait y avoir une baisse de 64 000 élèves dans le primaire d'ici-là, et de 800 dans les collèges et lycées. Même si cette réduction de personnel s'accompagne d'une augmentation de 100 postes de CPE et de 4 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap, les syndicats s'inquiètent. Pour eux, il faudrait plutôt profiter de la baisse démographique pour améliorer l'encadrement des élèves et assurer les remplacements d'enseignants.

FONCTION PUBLIQUE

Une formation essentielle à la transition écologique



Initié en octobre 2022, un ambitieux programme de formation des fonctionnaires aux enjeux environnementaux a déjà été diffusé aux trois-quarts des 200 directeurs et directrices d'administrations centrales. Après eux, ce seront les préfets, puis tous les cadres de la fonction publique d'État. Et à terme, d'ici 2027, les 5,7 millions d'agents des trois fonctions publiques (État, hospitalière, territoriale). Le premier bilan, élaboré lors d'une réunion le jeudi 12 janvier avec Stanislas Guérini, ministre de la Fonction publique, est très encourageant. Dans un questionnaire de satisfaction, 90 % des personnes formées ont indiqué avoir pris conscience d'éléments nouveaux, et manifestent leur volonté de transmettre cela rapidement à leurs équipes. Souvent perdus dans le trop grand nombre d'informations, ils sont unanimes à demander à être mieux accompagnés dans l'évaluation de l'impact environnemental de leurs décisions.

SÉNAT

Le combat contre les normes s'intensifie



© Pixabay

Le précédent numéro du *Jas* était consacré à l'excès de normes et à la nécessité de s'engager contre. C'est pourquoi on ne peut qu'être satisfait en lisant un récent rapport du Sénat, consacré à l'«*addition aux normes*», qui entraînerait une précarisation du droit et des coûts faramineux. Pour convaincre, les rapporteurs reprennent des constats connus, comme le Code général des collectivités territoriales, qui a triplé de volume en vingt ans, pour dépasser, en 2022, le million de mots. Mais aussi le Code de l'urbanisme, qui a gonflé de 44 % en dix ans. En dénonçant cet excès de normes, le Sénat rejoint ainsi les préoccupations des élus locaux, qui selon un récent sondage de l'institut CSA mettraient la simplification des normes en tête de leurs priorités. Le Sénat propose donc une véritable «*thérapie de choc*», avec des propositions concrètes, dont une qui rejoint les préconisations du *Jas* : organiser une plateforme chargée d'une fonction de veille et d'alerte chaque fois qu'un texte est soumis aux délibérations du Parlement.

Le Sénat propose donc une véritable «*thérapie de choc*», avec des propositions concrètes, dont une qui rejoint les préconisations du *Jas* : organiser une plateforme chargée d'une fonction de veille et d'alerte chaque fois qu'un texte est soumis aux délibérations du Parlement.

RÉASSURANCE

Les catastrophes naturelles font exploser les cotisations



© Pixabay

Avec le changement climatique, les catastrophes naturelles se multiplient et prennent de plus en plus d'ampleur. Et face à l'augmentation drastique des conséquences financières en termes de dommages, les assureurs expriment une inquiétude légitime. Un rapport récent du réassureur allemand *Munich Re* évalue à environ 270 milliards de dollars l'impact économique global des catastrophes naturelles en 2022, avec une perte de 120 milliards pour les réassureurs. Rappelons que ceux-ci existent pour compenser les pertes connues par les compagnies d'assurances, qui en sont donc les clientes. Or, avec le risque croissant de ces catastrophes, les primes de réassurance ont d'ores et déjà augmenté de 37 % en moyenne ce 1^{er} janvier 2023. Une augmentation inédite, qui aura certainement un impact sur celles des assureurs.

Un rapport récent du réassureur allemand *Munich Re* évalue à environ 270 milliards de dollars l'impact économique global des catastrophes naturelles en 2022, avec une perte de 120 milliards pour les réassureurs. Rappelons que ceux-ci existent pour compenser les pertes connues par les compagnies d'assurances, qui en sont donc les clientes. Or, avec le risque croissant de ces catastrophes, les primes de réassurance ont d'ores et déjà augmenté de 37 % en moyenne ce 1^{er} janvier 2023. Une augmentation inédite, qui aura certainement un impact sur celles des assureurs.

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE (CEA)

RSA et engagement citoyen



© DR

Depuis la création du RMI puis du RSA, on sait que le pan de l'insertion est difficile. On avait du mal à dissocier inactivité professionnelle et désœuvrement. C'est pourquoi, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de mettre en place un dispositif conditionnant l'obtention de l'allocation RSA à une activité bénévole. Dès 2016, le département du Haut-Rhin avait voulu

rendre obligatoire l'engagement associatif pour suppléer au manque d'activité professionnelle, mais le projet n'a pu aboutir, sur décision du Conseil d'État, qu'en 2018, et à la condition qu'il serait basé sur le volontariat. Si très majoritairement les bénéficiaires ont pu retrouver confiance en soi et énergie, les indicateurs de retour à l'emploi effectif (entre 20 % et 25 %) ne sont pas mirobolants. Mais l'enjeu est peut-être ailleurs, en particulier dans l'utilité sociale dont notre pays a tant besoin.

COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES

Plus haut, plus loin, plus cher ?



© YD

À dix-huit mois des Jeux Olympiques de Paris, la Cour des Comptes s'inquiète, dans un avis rendu public le 11 janvier, de l'absence de maîtrise des coûts pour cet immense projet.

Lors de la candidature de Paris en 2017, le budget affiché était de 3,8 milliards d'euros. Il s'élève actuellement à 4,4 milliards d'euros, alors que les recettes semblent loin d'être acquises. Résultat, insistent les magistrats, l'économie du projet ne peut être aujourd'hui établie. Espérons que le bilan ne sera pas similaire à celui de l'EPR de Flammanville, dont le coût définitif s'est avéré six fois supérieur à celui prévu initialement : on est passé, en l'espace de six ans, de 3,3 milliards à 19,1 milliards d'euros, selon la Cour.

LOGEMENT

Le rétablissement de la prison pour dettes

L'occupation de logements par des squatters a augmenté considérablement ces dernières années et suscité, légitimement, une mobilisation de l'opinion. C'est pourquoi la proposition de loi portant sur l'accroissement des sanctions et des possibilités de récupération du logement par le propriétaire peut être perçue comme nécessaire. Mais l'extension de ce projet aux locataires suscite de vives réactions de défense des personnes vulnérables. En effet, cette proposition de loi inclut pour les locataires défailants la possibilité d'emprisonnement. Pour les squatters les sanctions applicables seraient de 3 ans de prison et 45 000 euros d'amendes, tandis que pour les locataires, elles seraient de 6 mois de prison et 7 500 euros d'amende. De quoi susciter l'indignation de Ninon Overhoff, responsable du département « *de la rue au logement* » au Secours catholique, qui qualifie de « *inédit et lourd* » le délit consistant à « *ne pas s'autoexpulser de son logement* ».

FONDS D'INVESTISSEMENTS

L'arnaque des investissements durables

Les ressortissants européens sont de plus en plus nombreux à chercher des investissements encourageant une économie verte. Or une étude récente d'un groupe de médias européens, dont *Le Monde*, a permis de toucher du doigt une réalité peu reluisante. En effet, s'étant attelés à creuser ce qu'il y avait derrière ces fonds d'investissements particuliers, ils ont découvert que très majoritairement, ils finançaient toujours et de façon non anecdotique, de grosses sociétés d'énergies fossiles. Et cela bien confortablement masqués derrière des étiquette « *propre* », « *durable* », « *vert* »... Les fonds « *superverts* » n'y échappent pas avec 46,3 % d'entre eux concernés par cette dérive. Cela malgré l'article 9 du Règlement européen sur l'information financière obligeant les porteurs de portefeuilles à ne financer que des actifs durables. Cette enquête montre comme il est difficile pour le monde financier de s'affranchir des placements les plus rentables, et que dans ce monde la vertu n'est qu'un argument marketing comme un autre.

CARTON VERT



© DR

À **Nouriel Roubini**, économiste, qui avait déjà prédit la crise financière de 2008, et qui alerte l'opinion dans un nouvel ouvrage *Mégamenaces – Dix dangers qui mettent en péril notre avenir*, sur la nécessité d'agir très rapidement pour éviter le pire.



© DR

À **Philippe Bas**, sénateur LR et ancien ministre, qui a proposé de remplacer le terme de « *droit à l'avortement* » en « *liberté de la femme de recourir à l'interruption volontaire de grossesse* », ce qui a permis l'adoption par le Sénat d'une disposition permettant l'intégration de ce droit dans la constitution.



© DR

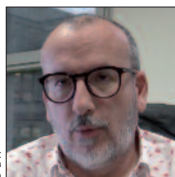
À **Léonor Serraille**, cinéaste, qui avec son film *Un petit frère*, porte à l'écran l'histoire d'une famille qui donne une belle image de complexité et de fraternité de l'immigration.

CARTON ROUGE



© DR

À **Clément Beaune**, ministre des Transports, qui se félicite d'avoir limité la hausse moyenne des péages autoroutiers à 4,75 %, alors qu'un rapport récent de l'Inspection générale des finances révèle que les super bénéficiaires des concessionnaires autoroutiers sont tels que les tarifs auraient pu être baissés.



© DR

À **Bernard Bensaid**, PDG du groupe Avec spécialisé dans les domaines du soin et de la santé, qui a été mis en examen pour prise illégale d'intérêt et détournement de fonds publics.



© DR

À **Ursula Van der Leyen**, présidente de la Commission européenne, qui a autorisé une nouvelle réglementation de l'élevage de poulets en plein-air, qui sonne le glas des labels de qualité (comme le *label rouge*) dont dépend l'excellence de la volaille française, pour favoriser le lobby industriel allemand.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'ODAS



Succédant à Jean-Louis Sanchez (fondateur de l'Odas) et Christophe Béchu, Fabian Jordan a été élu Président de l'Observatoire national du développement et de l'action sociale (Odas) le 15 février à l'occasion du Conseil d'administration de l'association.

Cette prise de fonction vient confirmer l'engagement de Fabian Jordan en faveur du développement social et local, du bénévolat, de l'engagement citoyen, tel qu'il l'a toujours prôné comme maire de Berrwiller avec la création de la *Journée Citoyenne* en 2009, initiative locale qui s'est développée à l'échelle nationale. En effet, ce sont désormais plus de 3 000 communes qui organisent dans toute la France des chantiers citoyens.

Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR) et de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), Fabian Jordan entend exercer sa nouvelle mission en s'appuyant sur les valeurs de proximité, d'humilité et de fraternité qu'il porte au quotidien.

PLUS DE 30 ANS D'OBSERVATION

Créé en 1990 par Jean-Louis Sanchez (universitaire et responsable de collectivité locale, et désormais président d'honneur aux côtés de Christophe Béchu) avec le soutien des présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, et du Conseil économique, social et environnemental, l'Odas analyse l'action des collectivités publiques et institutions locales en matière de cohésion sociale. Cette association évalue ainsi l'impact des politiques éducatives et sociales, et l'ensemble des dynamiques contribuant à la consolidation du vivre-ensemble. Par son expertise, l'Observatoire apporte à ses adhérents et partenaires une meilleure connaissance des publics et de leurs besoins sociaux.

Sa constitution en association lui garantit le principe de neutralité et d'indépendance. Sa gouvernance variée lui assure objectivité et explique l'adhésion des grandes associations d'élus, des principales fédérations associatives, de nombreuses collectivités, avec le soutien permanent des ministères et des administrations centrales concernées.

UN OBSERVATOIRE À 360°

Ses travaux sont enrichis, depuis 2006, par son Agence des pratiques et initiatives locales, Apriles, qui recense, expertise et diffuse les innovations les plus prometteuses en matière de transformation sociale et de développement social (odas.apriles.net), et depuis 2020 par son Lab'AU (odas.labau.org) dans les champs du vieillissement et du handicap. L'Odas porte également l'essaimage d'une innovation particulièrement prometteuse, telle la *Journée Citoyenne* (depuis 2014, journeecitoyenne.fr).



De gauche à droite : Fabian Jordan, Christophe Béchu et Jean-Louis Sanchez

Fort de son expérience et de son expertise, l'Odas alerte les pouvoirs publics depuis plus de trente ans sur la fragilité des liens sociaux (entraînant isolement, repli sur soi, défiance) et sur les effets négatifs de la dilution des repères (manque de reconnaissance et d'utilité sociale, effacement des valeurs républicaines, perte de sens du projet de société).

ENTRE CONTINUITÉ ET AFFIRMATION

Sous cette nouvelle présidence, l'Odas va poursuivre l'affirmation de ses compétences et de ses missions, dans les domaines d'importance que sont la prévention, la protection de l'enfance, le vieillissement, l'inclusion du handicap, la fraternité et la citoyenneté ; des enjeux stratégiques pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société. Pour mener à bien cette mission d'intérêt général, l'Odas réalise :

- des enquêtes notamment sur l'évolution des dépenses sociales et médico-sociales des territoires afin d'identifier leurs situations, leurs orientations et leurs difficultés ;
- des recherches-actions (travail mené avec et pour les adhérents, sur des sujets spécifiques et individualisés : place de l'école, place des parents dans la réussite scolaire, avenir de l'action sociale de proximité sur un territoire...);
- des expertises sur les pratiques efficaces, inspirantes et innovantes : plus de 400 expériences suivies dans le cadre d'Apriles, une cinquantaine d'expertises dédiées au vieillissement et au handicap suivies par le Lab'AU.

GRANDE PRÉCARITÉ

Le 115 complètement saturé



À Paris, le numéro d'urgence 115, dédié à l'orientation des personnes à la rue, explose sous les demandes non satisfaites. 46 écoutants et 9 coordinateurs se relaient 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour

traiter quotidiennement 13 500 appels. Des appels en provenance de quelque 1 500 personnes, que l'angoisse suspend à leur téléphone (car chaque personne appelle en moyenne 9 fois avant d'obtenir une réponse). Et la réponse est bien insuffisante, seules 160 personnes seront hébergées le soir-même. Une saturation que le service n'avait jamais connue. En cause, l'augmentation des besoins en hébergement d'urgence, l'engorgement (pas assez de transferts vers le logement social), et une offre de places toujours insuffisante malgré les quelques efforts faits durant les confinements. Et le Plan Grand froid, déclenché le 12 décembre dernier, avec ses 194 places supplémentaires, est très loin de faire le poids pour répondre à cette détresse.

TERRES AGRICOLES

Quand la France brade son avenir



Avec le départ à la retraite de nombreux agriculteurs, le secteur agricole se dirige actuellement vers une situation périlleuse pour notre pays : la reprise des terres agricoles, non par de nouveaux agriculteurs, mais par des grands groupes, en particulier étrangers. En effet, après le rachat de sites touristiques et culturels par de riches repreneurs étrangers, qui apportent de l'argent facile, c'est maintenant au tour des terres arables. Avec un chiffre d'affaires de 75 milliards d'euros, l'agriculture française est toujours la plus importante d'Europe. C'est aussi l'une de celles où le foncier est au plus bas, avec un prix moyen de 6 000 € l'hectare. Une aubaine pour des acheteurs chinois, russes ou autres, qui investissent massivement pour racheter propriétés viticoles et grands domaines céréaliers. À la clé, des prix de rachat qui flambent et rendent encore plus difficile l'acquisition par les exploitants nationaux. Est-ce bien judicieux, à l'heure où, comme le dit un dossier de *Marianne* sur le sujet (février-mars 2022) « c'est sans conteste la lutte pour la terre et l'eau qui mettra le feu à notre planète »...

RADIOS

Audimat en chute libre



71% des Français (39,3 millions) continuent d'écouter la radio tous les jours. Mais ils étaient près

de 75% (40,8 millions) l'an dernier, soit une baisse de 1,5 million d'auditeurs en un an. C'est ce qui ressort des derniers chiffres publiés par *Médiamétrie* jeudi 12 janvier. À noter toutefois que les radios du service public échappent à ce phénomène, comme par exemple *France Inter* qui conserve sa place de leader avec 14% de part d'audience, inchangée depuis l'an dernier, comme aussi *France Culture* avec 3,1%, et enfin *France Info*, qui de son côté gagne 420 000 auditeurs, et atteint 9,2% de part d'audience. Ce sont donc les radios privées qui régressent, tout particulièrement *Europe 1*, qui n'a plus aujourd'hui que 3,6% de part d'audience.

PHARMACIES

Vers une désertification officinale

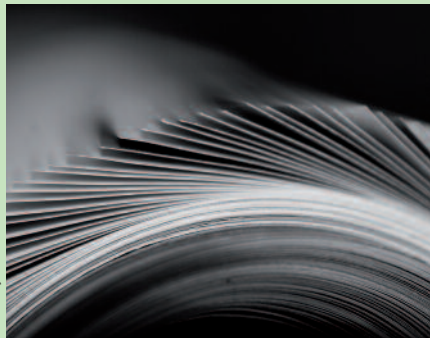


Comme quasiment tous les métiers médicaux, les pharmaciens d'officine sont frappés par la pénurie de main-d'œuvre. En effet, l'organisme syndical des professions libérales Interfimo

indique que plus d'un quart des pharmaciens (27%) atteindront l'âge de la retraite d'ici 2024. Et en parallèle, les études de pharmacie n'attirent pas les candidats, avec un tiers des places vacantes. Au final, sur 50 000 postes de pharmaciens et préparateurs d'officine, 15 000 sont actuellement vacants et ne trouvent pas preneur. Et on dénombre plus de 1 700 pharmacies qui ont fermé en douze ans, principalement des petites structures en milieu rural. Pourtant, comme le rappelle le président de l'Association nationale des étudiants en pharmacie, Maxime Delannoy, « la filière (des pharmacies) est au cœur du système de soins (...) Un patient voit beaucoup plus son pharmacien que son médecin ». Une vérité à méditer alors qu'il convient de reconsidérer globalement l'organisation des parcours de soins.

PRESSE ÉCRITE

L'information prise au piège des coûts



© Pixabay

Avec les pénuries actuelles, le secteur de la presse écrite est en souffrance. En effet, le coût du papier est passé de 400 euros par tonne début 2021 (un prix particulièrement bas, même à l'époque), à plus de 900 euros par tonne aujourd'hui. Un surcoût estimé à 150 millions d'euros, selon l'Alliance de la

presse d'information générale. Ajouté à l'augmentation des prix de l'énergie et de l'encre, les marges déjà en baisse de la presse d'information, concurrencée par les supports numériques, deviennent de plus en plus difficiles à tenir. En conséquence, de nombreux médias ont augmenté le prix de vente de leur journal en janvier (des hausses modestes de 5 % à 13 %), ou ont choisi de réduire la pagination. Du côté du gouvernement, une aide pour la presse de 30 millions d'euros a été annoncée, au titre de subvention exceptionnelle pour les entreprises victimes économiques de la guerre en Ukraine, ciblant principalement les médias les plus fragilisés. On verra si cela est suffisant pour franchir le passage difficile...

TRAVAIL

Démotivation et « quiet quitting »



© Pixabay

Les managers en ressources humaines sont confrontés depuis peu à un nouveau concept, le « quiet quitting », que l'on pourrait traduire par démission silencieuse. Sauf qu'il ne s'agit pas de démission, mais d'un ralentissement dans l'exécution des tâches et d'une réduction de celles-ci au minimum compris dans la fiche de poste. Selon les spécialistes, il ne s'agit pas que d'une baisse de motivation au travail, mais aussi d'un souci de rééquilibrage avec les autres pans de la vie, familiale, associative,

amicale, etc. Les périodes de confinement et le recours au télétravail ont certainement éveillé les consciences sur une situation qui était auparavant parfois déséquilibrée. Dans un sondage IFOP-Lesmaker.fr effectué mi-octobre, le nombre d'employés du privé qui se déclarent proches de cette attitude atteindrait 37 %. De quoi inquiéter fortement les employeurs, qui devraient commencer à chercher des solutions pour fidéliser et remotiver leurs troupes.

ÉCONOMIE

Les salaires stagnent, les dividendes s'accroissent

En dépit des menaces qui pèsent sur la croissance, les dividendes versés par les entreprises européennes volent vers un nouveau record en 2023. En effet, selon une étude de la société de gestion *Allianz Global Investors*, ces entreprises ont versé en 2022 à leurs actionnaires 382 milliards d'euros, en progression de 23 % par rapport à 2021. Et cette progression devrait se poursuivre en 2023. Cette tendance suscite de plus en plus de réactions, comme celle de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances : « quand une entreprise est capable de verser des dividendes à ses actionnaires, elle doit être capable de verser une meilleure rémunération à ses salariés ». Une incitation nécessaire, à un moment où le partage de la valeur devient crucial, avec la flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

CRISE ÉCONOMIQUE

Quand la vulnérabilité se couple avec l'isolement social



« On passe d'une crise à l'autre, de la crise du Covid à la crise énergétique et à la crise inflationniste », constate Sandra Hoibian,

directrice générale du Crédoc. C'est au sein de cet institut qu'a été créé depuis 2018 l'*Observatoire des vulnérabilités*. Les indicateurs recueillis par l'Observatoire montrent une précarité croissante chez nos concitoyens, qui affecte aujourd'hui 4 personnes sur 10 (contre 2 personnes sur 10 en 2018). Concrètement, cela se manifeste par une baisse du niveau de vie, mais aussi par une augmentation du sentiment d'insécurité. Les bas revenus, classes moyennes inférieures, les chômeurs, les personnes isolées sont les plus frappées, mais le sentiment de vulnérabilité augmente également dans les classes plus favorisées. L'étude du Crédoc montre aussi un lien inquiétant entre progression de la précarité et relégation sociale, avec 1 personne sur 4 disant se sentir seule tous les jours ou presque.



COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

De la rigueur au militantisme

Face à un désaveu inquiétant de la science par une partie de la population (théories créationnistes, antivaccins, climato-scepticisme...) et à une propagation de théories contestataires, plusieurs scientifiques montent au créneau pour mieux se faire entendre. Cette affirmation de leur travail leur semble d'autant plus légitime, que les enjeux sont graves. C'est le cas pour les climatologues, qui sont de plus en plus nombreux à rejoindre le mouvement *Scientist Rebellion*, créé en 2020, appelant les scientifiques de toutes disciplines et de tous pays à entrer en action, au prix d'une éventuelle désobéissance civile, afin de mobiliser l'opinion. Ces actions ne se font pas sans prise de risque, et on déplore plusieurs arrestations de ces manifestants, voire leur éviction de leur institution. Accusés de rompre le principe de neutralité, ces scientifiques arguent que, si l'exercice de recherche impose une stricte neutralité, une fois les résultats rigoureusement fondés, ils redeviennent des citoyens libres de militer, comme les autres. Avec des connaissances un peu plus solides.

PERSONNES ÂGÉES

Les résidents d'établissements mieux connus



Une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques publiée le 3 février permet de mieux cerner les caractéristiques des résidents des Ehpad. Ils ont en moyenne 86 ans, et ils sont plus isolés. Un senior sur quatre en établissement n'a aucun enfant en vie, contre un sur dix pour ceux vivant à domicile. Et un sur trois n'a aucun petit-enfant, contre un sur cinq pour ceux vivant à domicile. Ils sont socialement plus défavorisés que ces derniers. Les anciens ouvriers sont fortement sur-représentés. Par ailleurs, 11% des hommes de moins de 80 ans vivant en établissement n'avaient pas de profession avant l'âge de la retraite, contre 0,2% à domicile. Cette différence peut indiquer qu'il s'agit de personnes ayant eu un handicap avant leur entrée en Ehpad, ou des difficultés d'insertion.

OPINION

Les Français face à la montée de l'obscurantisme



© Pixabay

Si les Français sont très majoritaires (82%) à estimer qu'il est indispensable de lutter contre la montée de l'obscurantisme, tous ne mettent pas les mêmes idées derrière ce concept. C'est ce qui ressort d'une étude récente de l'Ifop pour le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Les questions portaient sur divers thèmes afin de savoir si les personnes

interrogées les assimilaient ou non à de l'obscurantisme. Sans grande surprise arrivent en tête les sectes (76% des personnes estiment qu'elles favorisent l'obscurantisme), les mouvements complotistes (71%), l'Islam (62%), l'ultra-droite (62%), l'ultra-gauche (56%), suivis par le survivalisme, le wokisme, le néoféminisme, les autres grandes religions, etc. Mais ce qui inquiète plus les auteurs, c'est surtout le reflet de ces pourcentages, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ne les considèrent pas comme problématiques, par exemple 29% des Français qui trouvent des circonstances atténuantes au complotisme.

MÉDICAMENTS

Un accroissement des ruptures de stocks



© Pixabay

Les professionnels de santé s'inquiètent de plus en plus des difficultés d'approvisionnement en médicaments. C'est ce qui ressort de diverses études effectuées depuis de nombreuses années. Car, si en 2008, les industriels signalaient 43 médicaments en rupture ou en risque de rupture, ceux-ci atteignaient déjà 871 en 2018, et ont aujourd'hui explosé au-delà de la barre des 3 000. Des difficultés qui mettent à mal les patients et qui occasionnent un stress supplémentaire chez les professionnels, obligés de recourir à des plans B. Le

ministère de la Santé a donc lancé, début février, un comité réunissant les hôpitaux, les industries du secteur, les distributeurs, et les patients, en charge de trouver des solutions à ce problème endémique.



© Pixabay

ITALIE

UN MODÈLE DE CONSTRUCTION ANTIQUE COMME PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une start-up italienne créée en 2021, DMAT, a décidé de recréer un béton utilisé par les Romains il y a 2000 ans, résistant aux intempéries, au sel marin, à l'effritement. Des chercheurs de Harvard et du MIT ont récemment dévoilé la constitution de ce matériau miracle, mettant en lumière le mystère de sa longévité. Sa structure particulière permet en effet à l'eau d'y pénétrer et de se cristalliser à nouveau grâce à la présence de clastes de chaux créés lors du mélange initial. La start-up DMAT y voit une alternative aux bétons usuels, très polluants et beaucoup moins durables. À performance identique, sa production émettrait 20% de CO₂ de moins que les autres bétons. Mais c'est surtout sa capacité autorégénérante qui en fait un matériau extrêmement intéressant, en réduisant de façon significative la maintenance et en augmentant la durée de vie des ouvrages.

BELGIQUE

LA NOUVELLE PORTE D'ENTRÉE DE LA DROGUE EN EUROPE

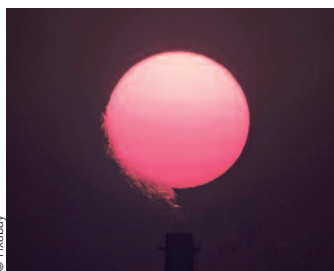
Début janvier, les autorités belges révélaient que les saisies de cocaïne dans le port d'Anvers avaient atteint 110 tonnes en 2022, avec une hausse de 23 % par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les saisies dans le port de Rotterdam, aux Pays-Bas, ont fortement chuté, ce qui laisse entrevoir que, depuis quelques années, les narcotrafiquants et principalement la Moccro Mafia, organisation d'origine néerlandaise tenue par des Marocains, se sont réorientés vers la Belgique pour faire entrer en Europe les drogues en provenance de Colombie, d'Équateur et du Panama. Or les saisies ne correspondraient, en ordre de grandeur, qu'à environ 10 % du trafic. Les volumes sont donc colossaux et la guerre est déclarée entre les autorités et le crime organisé. Le gouvernement belge a annoncé d'importantes mesures de lutte contre ce fléau, mais doit faire face en réponse à des menaces criminelles visant des personnalités judiciaires et politiques.



© Pixabay

CORÉE DU SUD

UNE DIFFICILE MAÎTRISE DE LA POLLUTION



© Pixabay

Selon l'agence gouvernementale Air Korea en charge du contrôle de la pollution atmosphérique, on observe une augmentation très inquiétante des niveaux de particules dans l'air. La concentration des particules ultra-fines (PM_{2,5}) a atteint le 7 janvier le pic de 86 µg/m³, et les particules fines (PM₁₀) 143 µg/m³. Pour rappel, la moyenne journalière en 2021 était respectivement de 18 et 35 µg/m³. En

cause, la production de charbon pour le chauffage, un parc automobile diesel très important, mais aussi, et cela est attesté par des études conjointes de la Chine, la Corée du Sud et le Japon, un apport par des nuages pollués en provenance de Chine, qui contribue à la pollution des grandes villes coréennes à hauteur de 32 %. Outre des mesures de prévention auprès de la population comme le port du masque ou la dissuasion d'activités en plein-air, le gouvernement mise sur une forte coopération avec la Chine et le Japon pour enrayer ce fléau commun.

ÉTATS-UNIS

SIX BANQUES, MILLE MILLIARDS DE DOLLARS DE PROFITS

L'agence *Bloomberg* a récemment compilé les résultats sur dix ans des six plus grandes banques américaines, *JP Morgan*, *Bank of America*, *Wells Fargo*, *Citigroup*, *Goldman Sachs* et *Morgan Stanley*, et arrive à la somme faramineuse de 1004 milliards de dollars de profits cumulés en une décennie. La décennie précédente, dans les années 2000, avait été marquée par des excès (surplus de prêts, titrisation opaque...) ayant entraîné de fortes sanctions. L'État fédéral américain avait alors mis la main à la poche pour sauver ce secteur, trop important pour l'économie américaine pour qu'on le laisse périliter. Les banques ont ensuite profité d'années avec une économie en très bonne forme. Et l'arrivée au pouvoir de Donald Trump en 2018 a assoupli une partie des contraintes et réduit les redevances bancaires à l'État. Mais si ces éléments expliquent le résultat mirobolant du secteur pendant ces années, rien ne laisse présager que son avenir sera aussi doré, car la progression de la vulnérabilité rend ces constats de plus en plus inacceptables.

PAYS-BAS : DU DEVOIR DE MÉMOIRE À L'AMNÉSIE COLLECTIVE



Alors que les décennies qui ont suivi les deux guerres mondiales avaient prôné le « *plus jamais ça* », en érigeant le devoir de mémoire comme une des premières responsabilités de l'éducation, les associations s'inquiètent de plus en plus de la montée des révisionnistes. Aux Pays-Bas, une étude de l'ONG *Claims Conference*, publiée le 25 janvier, fait un douloureux constat, avec un quart (23%) des 20-40 ans qui estiment que la Shoah n'a pas existé ou est fortement exagérée. Un tiers des jeunes ignorent que leur compatriote Anne Frank est morte dans un camp de concentration nazi. Et 22% trouvent acceptable qu'une personne adhère aux thèses néonazies. En général, la population exprime un regain d'antisémitisme, avec une montée des théories complotistes. Et un tiers des personnes interrogées sont plutôt défavorables au fait d'inclure la Shoah au programme de l'Éducation nationale. Des indicateurs bien inquiétants sur la capacité de nos sociétés à rejeter l'histoire commune au profit d'une défiance généralisée.

JAPON DES SALAIRES TOUJOURS TRÈS BAS



Au Japon, la grille des salaires est l'affaire de chaque entreprise, et les organisations syndicales sont par nature très conciliantes avec la direction. Le résultat est un niveau moyen de salaires le plus bas de l'OCDE (37 711 dollars annuels, contre 51 607 en moyenne dans les autres pays). Or, le pays est touché comme le reste du monde par

une inflation importante, et le pouvoir d'achat des Japonais chute rapidement. Parallèlement, la pénurie de main-d'œuvre touche de nombreux secteurs. Face à cette situation, le géant de la mode *Fast Retailing* a annoncé le 11 janvier qu'il allait procéder à des augmentations de salaires conséquentes, de 20% à 40%, en espérant ainsi être plus attractif pour les salariés. Une initiative isolée, ou un pavé dans la mare qui pourrait décider d'autres entreprises à faire de même ?

ROUMANIE DES PLAGIATS EMBARRASSANTS



C'est une affaire académique qui secoue la Roumanie depuis quelques mois, mais aux incidences déstabilisantes pour le gouvernement. En effet, sous l'impulsion d'une journaliste d'investigation Emilia Sercan, qui se présente elle-même comme « *chasseuse de plagiaires* »,

les thèses de plusieurs hommes politiques se targuant du statut de docteurs universitaires, ont été épluchées, ce qui a permis de constater qu'elles avaient été largement copiées sur d'autres auteurs. Une affaire qui embarrasse à la fois l'université et le monde politique. Car le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur, celui de la Recherche, et celui de l'Éducation nationale ont ainsi été publiquement désavoués, conduisant les deux derniers à démissionner de leurs fonctions. Un fort discrédit porté sur la classe politique, convaincue de triche au plus haut niveau.



VENEZUELA : LEVÉE DE L'EMBARGO SUR LE PÉTROLE

Le bras de fer politico-économique entre les États-Unis et le Venezuela semble s'adoucir. En effet, les États-Unis ont levé l'embargo sur les exportations pétrolières du Venezuela, décidé en 2019. Et les pays européens également impliqués dans cet embargo suivent avec soulagement. Rappelons que l'industrie pétrolière est la principale ressource du pays (30 % du PIB), considéré comme le premier gisement pétrolifère mondial devant l'Arabie Saoudite. L'embargo américano-européen avait contraint le Venezuela à exporter, à prix cassés, uniquement vers la Chine ou l'Inde. La toile de fond de cette levée est, bien entendu, la crise pétrolière mondiale en raison de l'arrêt des exportations russes. Mais elle a également été négociée, avec un accord conditionnel entre le gouvernement et l'opposition vénézuélienne, passé le 26 novembre, visant à débloquer des fonds pour des programmes humanitaires dans ce pays en proie à une crise économique majeure. Un accord multipartite donc, dont on espère des conséquences heureuses.



© Pixabay

PÉROU : PRÉCARITÉ ET INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le Pérou est un grand producteur de légumes, fruits, viande... Mais la pauvreté croissante qui accable la majeure partie de la population rend ces denrées inaccessibles. Ainsi, plus d'un habitant sur cinq (6,8 millions) est en situation d'insécurité alimentaire sévère, et doit se priver de repas quotidiennement. Un paradoxe, dû selon les spécialistes de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de l'ONU, à des raisons conjoncturelles – l'inflation et les pénuries mondiales – mais aussi structurelles. En effet, huit Péruviens sur dix travaillent au noir, avec une absence de protection sociale qui les rend particulièrement vulnérables aux moindres remous économiques. Les personnes âgées sans retraites et les familles avec enfants sans allocations sont les premières victimes. C'est pourquoi, la FAO préconise non seulement

d'étendre les aides alimentaires d'urgence, mais aussi de transformer en profondeur le système social, car selon la directrice de la FAO Pérou Mariana Escobar : « *Tout est lié. Le problème de l'insécurité alimentaire est systémique* ».

ESPAGNE

SUCCÈS DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PÉRIURBAINS

Mise en place en septembre dernier à titre provisoire, la gratuité des transports publics concernait exclusivement les trains de banlieue autour de grandes villes espagnoles et était destinée à soutenir les ménages frappés par la baisse du niveau de vie. Pendant ces trois mois, on a vu la fréquentation des trains de banlieue augmenter de 30,5 % en moyenne dans toutes les grandes villes, ce qui a permis d'économiser 118 millions de litres de carburant et 360 000 tonnes de CO₂. Un essai plus que concluant pour le gouvernement, qui voudrait le pérenniser voire l'étendre à d'autres modes de transports publics. Pour ce faire, la loi de finances 2023 inclut d'ores et déjà un budget de 660 millions d'euros. Un budget important, mais pour des enjeux sociaux et environnementaux qui le sont encore plus.



© Pixabay

KENYA

LE DILEMME DES TERRES SOUS PROTECTION



© Pixabay

Alors que la COP 15 sur la biodiversité demande au Kenya de protéger 30 % de ses terres d'ici 2030, plusieurs ONG tirent la sonnette d'alarme sur les effets contradictoires que cela pourrait avoir. En effet, le Kenya possède déjà 12,4 % de terres protégées sous forme d'une cinquantaine de réserves et parcs naturels. En ajouter de nouveaux pourrait

obliger l'État à déloger leurs habitants, au risque de commettre « *le plus grand vol de terres contre les populations indigènes* », comme le dit Anuradha Mittal, directrice du *Oakland Institute*. Or selon le WWF, les communautés indigènes représentent moins de 5 % de la population mais protègent 80% de la biodiversité. Il faut donc trouver un nouveau modèle, conférant la propriété et la responsabilité de cette indispensable protection aux habitants eux-mêmes. C'est dans cette direction que semble vouloir s'engager l'État kenyan, avec une condition : l'autonomie financière de la démarche, afin d'éviter que les décisions soient prises par des ONG ou pays étrangers.

QUÉBEC

LA COMMUNAUTÉ LGBT+ DE MIEUX EN MIEUX ACCEPTÉE



© Pixabay

Si la France a inscrit dans la loi la lutte contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle, le Québec a une longueur d'avance sur notre pays. En particulier, pour les personnes cherchant à fonder une famille. En effet, la procréation médicalement assistée (PMA) permet aujourd'hui à un couple de femmes d'être toutes deux reconnues comme mères, sans devoir passer par une procédure d'adoption. Et la gestation pour autrui (GPA), pour le moment encore illégale, devrait faire l'objet d'un projet de loi en 2023. Des encadrements législatifs qui montrent une progressive normalisation et l'acceptation de ces familles dans la société québécoise.

LE DESSIN DU MOIS

PAR XAV



MIGRANTS CHASSONS NOS PEURS

PAR CHRISTOPHE ROBERT

À l'heure où le Parlement s'apprête à examiner un nouveau projet de loi destiné à « *contrôler l'immigration et améliorer l'intégration* », voici que ressurgit dans le débat la question des flux migratoires dans un contexte marqué par les évolutions politiques, économiques, mais aussi, de plus en plus, climatiques. Loin des discours démagogiques et des théories fumeuses comme celle d'un prétendu « *grand remplacement* », la question de l'immigration et des flux migratoires mérite aujourd'hui d'être sereinement analysée sur la base de données claires et de chiffres précis. L'enjeu est d'autant plus crucial qu'il conditionne la force de notre modèle de cohésion sociale et l'avenir des valeurs d'accueil et de fraternité auxquelles nous croyons. « *L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence* », alertait déjà au XII^e siècle le médecin, juriste et philosophe Averroès. C'est pourquoi *Le Jas* vous propose ce mois-ci de traiter cette question délicate sans angélisme et avec la lucidité qui s'impose.



© iStock

DES CHIFFRES ET DES ÊTRES

Parce qu'il demeure extrêmement sensible sur le plan politique et marqué par d'importants bouleversements récents, le sujet de l'immigration nécessite aujourd'hui d'être traité avec autant de rigueur que de prudence. Or, « *il y a beaucoup de dérapages dans les débats publics sur les chiffres et beaucoup de ces dérapages sont liés non seulement à des erreurs de comptage, mais aussi à d'importantes confusions* », relève Catherine Withol de Wenden, directrice de recherche émérite au CNRS. Pour cette spécialiste des phénomènes migratoires, « *on amalgame souvent migrants et deuxième ou troisième génération issue d'immigrés, alors que, dans beaucoup de pays, celles-ci ont acquis la nationalité du pays d'accueil et ne sont plus migrantes* ». Raison pour laquelle, il s'agit avant tout de savoir exactement ce dont on parle quand on s'intéresse à l'immigration. À cet égard, les derniers chiffres de la Direction générale des étrangers en France

(DGEF) du ministère de l'Intérieur, publiés le 26 janvier 2023, sont riches d'enseignements. On y apprend en premier lieu que, sur une population totale de 67,6 millions d'habitants, l'Hexagone comporte 62,4 millions de Français et 5,2 millions d'étrangers, soit 7,7 % de la population. Cette dernière catégorie d'« *étrangers* » se compose plus précisément d'un peu moins de 4,5 millions d'étrangers nés hors de France et d'environ 800 000 personnes nées en France. Le nombre d'immigrés proprement dit s'élève quant à lui à 7 millions d'individus, à savoir les 4,5 millions d'étrangers nés hors de France auxquels s'ajoutent quelque 2,5 millions de Français par acquisition nés hors de France. « *Les trois pays d'origine les plus importants des immigrés sont l'Algérie, le Maroc puis le Portugal* », précise le ministère de l'Intérieur. Pourquoi ces étrangers choisissent-ils de venir en France ? Les raisons de leur intérêt pour notre pays peuvent être formellement identifiées dans les

PRINCIPAUX MOTIFS DES TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS

Motif d'admission	2021	2022 (estimé)	Évolution 2021/2022
Economique	36 272	52 570	+ 44,9 %
Familial	86 394	90 385	+ 4,6 %
Etudiants	88 235	108 340	+ 22,8 %
Humanitaire	40 631	40 490	- 0,3 %
Divers	21 828	28 545	+ 30,8 %
Total (hors Britanniques)	273 360	320 330	+ 17,2 %
Britanniques	99 695	10 386	

Source : Ministère de l'Intérieur, 26 janvier 2023

motifs d'admission des titres de séjour délivrés (voir tableau ci-dessus). Très concrètement, sur un peu plus de 320 000 titres de séjour délivrés en 2022, les principaux motifs sont, par ordre décroissant, les étudiants (108 340) et le regroupement familial (90 385), suivis des motifs économiques (52 570) et humanitaires (40 490). Mais surtout, fait notable, les hausses les plus importantes récentes concernent désormais des raisons économiques (+ 44,9 %) et les études (+ 22,8 %). En clair, on vient de plus en plus en France pour y étudier ou y travailler.

UNE CHANCE POUR L'EMPLOI

Alors que de plus en plus d'employeurs peinent à recruter, ces données devraient avoir plus de raisons de nous réjouir que de nous inquiéter. Car, en dépit de 6 millions de chômeurs en France, le nombre d'emplois vacants explose dans notre pays, selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Ainsi, à l'heure actuelle, près de 365 000 postes ne trouvent pas preneur. De quoi tordre le cou à bien des préjugés. À commencer par la sempiternelle affirmation erronée selon laquelle « *les immigrés volent le travail des Français* ». Car quand on s'y intéresse sérieusement, c'est précisément vers les emplois boudés par les ressortissants nationaux que se tournent les immigrés. Cette réalité concerne d'ailleurs une très large palette d'emplois. Pour Jean-Christophe Dumont, expert des migrations inter-

nationales à l'OCDE, « *les immigrés contribuent incontestablement au marché du travail. Et ce à tous les échelons de diplôme, qu'il s'agisse de personnes très peu qualifiées, occupant des emplois délaissés par les natifs, aux diplômés du supérieur (un tiers des immigrés sont diplômés du supérieur - comme chez les natifs)* ». Sur le terrain, qu'il s'agisse des secteurs de la restauration, des transports, du bâtiment ou encore de l'agriculture, de plus en plus d'employeurs n'ont d'autre choix depuis plusieurs années que de se tourner vers des ouvriers étrangers pour assurer la survie de leur entreprise, faute de candidats français. Mais les besoins en termes d'emplois concernent également des secteurs beaucoup plus qualifiés. À l'exemple des médecins dont plus de 22 000 viennent aujourd'hui de pays étrangers (européens mais aussi extra-communautaires) pour lutter contre le cruel manque de soignants dont nous souffrons en France. Un nombre d'ailleurs toujours insuffisant puisque que notre pays aurait encore un besoin urgent de 8 000 généralistes. Il en va encore de même dans le secteur des pharmacies où 15 000 postes de pharmaciens et de préparateurs sont aujourd'hui vacants dans quelque 21 000 officines en France, selon les données de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF). Ces manques actuels, qui ne devraient que se renforcer avec le vieillissement de la population, militent clairement en faveur de l'immigration dans les métiers

du soin. « *L'Europe vieillit et crée de nouveaux emplois, notamment les fameux métiers du care* », constate en ce sens Catherine Withol de Wenden. « *On a ainsi vu pendant la Covid certains pays en crise parce qu'ils ne pouvaient plus recevoir à cause de la fermeture des frontières, en particulier des pays pourtant très fermés à l'idée de la migration, comme la Hongrie ou l'Autriche* », poursuit-elle. Parmi les autres idées reçues, subsiste encore celle du « *coût* » de l'immigration. En ce domaine pourtant, « *plusieurs études ont mis en évidence que, globalement, les immigrés paient plus d'impôts, de cotisations et de prélèvements sociaux qu'ils ne reçoivent de prestations individuelles (allocations familiales, aide au logement, RSA, santé, éducation...)* », souligne Jean-Christophe Dumont. « *Le principal défi que j'identifie pour la France est vraiment d'intégrer mieux et plus vite les immigrés sur le marché du travail* », résume l'expert.

LA FRANCE MOINS FRILEUSE

Pour l'heure, le nouveau projet de loi visant à « *contrôler l'immigration et améliorer l'intégration* » semble vouloir aborder la question de l'immigration de manière transversale. Ce texte est, en effet, conjointement porté par la Première ministre, Élisabeth Borne, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, mais également le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti ainsi que le ministre du Travail, Olivier Dussopt. Présenté sous l'habituelle approche présidentielle du « *en même temps* », son exposé des motifs rappelle, en postulat, que « *la France est fière d'être un pays d'immigration ancienne et riche de ce que cette immigration lui a apporté* », prenant soin de souligner au passage que « *depuis vingt ans, les flux migratoires s'accroissent dans toute l'Europe* ». Raison pour laquelle le Gouvernement souhaite aujourd'hui « *regarder cette réalité (...) pour préparer notre pays aux défis qui l'attendent, pour mieux contrôler nos frontières et lutter contre l'immigration irrégulière, pour faire droit à la demande d'asile légitime, et assurer l'intégration effective des immigrés arrivant légalement sur notre territoire* ». À l'ordre du jour de ce texte donc, la facilitation de la régularisation des travailleurs sans papier mais aussi le renforcement des possibilités d'expulsion, la simplification du contentieux des étrangers, ou encore l'amélioration des conditions d'instruction des demandes d'asile. Quelques rares mesures de ce projet de loi sont déjà saluées, comme l'interdiction de la rétention administrative des mineurs de moins de 16 ans. Pas moins de 21 organisations, menées par

DÉMOGRAPHIE : LE DÉCLIN EN EUROPE S'ACCENTUE

Les chiffres sont impressionnants : en Allemagne, on est passé de 2,47 enfants par femme en 1962, à 1,53 en 2022. Sur la même période en Italie, on est passé de 2,45 à 1,29, en Espagne de 2,77 à 1,29. Et même si la France résiste un peu mieux, on est tout de même passé de 2,78 à 1,79. Pour être plus précis, ce sont les parents issus des classes moyennes qui font de moins en moins d'enfants aujourd'hui. Et si le taux de fécondité des mères étrangères vivant en France reste plus élevé que celui des mères françaises, il régresse également. Le phénomène risque de s'amplifier avec la progression d'un climat d'anxiété sur l'avenir qui dissuade de plus en plus les jeunes couples de procréer. À noter que, hors Europe, certains pays ont des performances encore plus inquiétantes, avec en Chine 1,18 enfant par femme (soit le niveau le plus bas depuis 1949), et surtout en Corée du Sud où le taux de fertilité est tombé en dessous de 1 enfant par femme (0,87).

l'Unicef (avec la Fédération des acteurs de la solidarité, France Terre d'Asile, la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du monde ou encore le Secours catholique), invitent d'ailleurs le Gouvernement à aller plus loin. « *Nous appelons les parlementaires à voter l'interdiction stricte de toutes les formes d'enfermement administratif pour tous les enfants, conformément au droit international, et à avancer la date de mise en œuvre de cette mesure afin qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte* », viennent-elles de faire savoir dans un communiqué commun. Restent que de nombreuses autres mesures apparaissent plus controversées, même si elles semblent cohérentes comme celle conditionnant la validité des titres de séjour à la réussite d'un examen en français. Sans nul doute les prochains débats au Parlement sur ce projet de loi se révéleront-ils aussi houleux que ceux sur les retraites. Déjà, les articles dans la presse



© iStock

sont de plus en plus nombreux et certains d'entre eux particulièrement éclairants. À l'exemple de celui d'Anne Chemin publié dans *Le Monde* du 4 février 2023, qui tente de démontrer que, depuis 1870, « *le sentiment de l'affaiblissement de l'unité nationale nourrit la défiance envers les travailleurs venus d'ailleurs.* » L'occasion de rappeler ces propos de François Mitterrand à la Sorbonne en 1987 : « *Les parents de Zola et de Gambetta étaient considérés comme des gêneurs qui voulaient prendre la place des commerçants français ? C'eût été dommage de les renvoyer...* »

L'ABSENCE D'AUDACE

C'est l'opinion du Gouvernement qui n'hésite pas dans son projet de loi à répondre à certaines préoccupations du monde économique en instaurant des facilités d'accès dans les filières d'emplois tendues, comme la carte « *talent* » pour les médecins, pharmaciens, dentistes et sages-femmes ou encore la régu-

larisation facilitée des travailleurs sans papiers. Mais tandis que la France s'oriente vers des mesures très sélectives, c'est un choix beaucoup plus audacieux qui est en train d'être opéré chez nos voisins d'Outre-Rhin. Après la fin de la préférence nationale à l'embauche, exit l'obligation pour les immigrés d'apprendre l'allemand avant leur arrivée, plus besoin non plus à l'avenir de présenter un contrat de travail pour pouvoir s'installer sur le territoire. Car en Allemagne, où l'on prévoit sept millions de postes vacants à l'horizon 2035, on mesure qu'il sera difficile de ne compter que sur la relance de la natalité et les flux de ressortissants européens pour pourvoir les emplois. « *Nous avons l'objectif de mettre en place la législation la plus moderne d'Europe pour concurrencer les autres pays qui cherchent, eux aussi, des talents à l'étranger* », a ainsi expliqué le ministre du Travail, Hubertus Heil, lors de la présentation de la nouvelle loi d'immigration. « *Nous ne devons plus décourager les candidats mais les convaincre*



© iStock

de venir chez nous », estime-t-il pour justifier ce choix.

GOUVERNER, C'EST PRÉVOIR

Ces différences radicales de choix entre la France et nos voisins allemands devraient nous interpeler. N'est-ce pas en effet au niveau européen que mériteraient d'être anticipées les conditions d'accueil des immigrés tout comme celles de leur répartition entre les différents pays sur notre continent ? « *Autant certains facteurs comme la démographie sont calculables à l'horizon 2030 ou 2040, autant il est impossible de prévoir ce qu'il en sera pour les réfugiés* », souligne Catherine Withol de Wenden. La spécialiste des phénomènes migratoires illustre son propos : « *Personne n'avait prévu que la Syrie, avec la révolution arabe qui a échoué en 2011 et la guerre civile, produirait 6,5 millions de départs. Personne n'avait prévu qu'à peu près le même nombre d'Ukrainiens allaient partir en 2022 avec l'invasion russe* ». Mais si certains événements peuvent effectivement apparaître difficiles à prévoir dans un contexte politique mondial de plus en plus complexe, d'autres tendances mériteraient en revanche d'être mieux anticipées. À commencer par l'une des nouvelles

causes à l'origine de flux migratoires devenue de plus en plus tangible avec les réfugiés climatiques. « *Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés calcule qu'en moyenne, depuis 2008, 21,5 millions de personnes ont été déplacées chaque année de force, à cause de catastrophes telles que des inondations, des tempêtes, des incendies ou des températures extrêmes* », alerte en ce sens *Oxfam France*, soulignant au passage que « *la situation risque d'empirer fortement* ». En effet, selon l'association dirigée par l'ancienne ministre Cécile Duflot, « *les projections présentent une progression qui va de 260 millions de réfugiés climatiques en 2030, jusqu'à 1,2 milliard en 2050* ».

Il s'agit aujourd'hui d'oser affronter cette réalité en abordant toutes ces questions, d'ailleurs soulevées avec talent dans l'ouvrage de Raffaele Simone, *La grande migration et l'Europe* (voir encadré). Mais si l'Europe a aujourd'hui besoin de ces immigrés, c'est à la condition bien sûr de ne plus avoir peur d'affirmer l'exigence du respect de nos valeurs occidentales. En particulier, s'agissant de la France, le strict respect de la laïcité. Sophocle déjà en son temps exhortait : « *Résigne toi, ô malheureux, étranger en terre étrangère,*

à détester tout ce que ce pays par tradition abhorre, à respecter tout ce qu'il chérit ».

En conclusion, « les migrations sont le corrélat de l'interdépendance dans le monde », comme le résume Catherine Withol de Wenden. Mais par-delà cette indispensable prise de conscience, c'est surtout une nouvelle approche de l'immigration qui devrait aujourd'hui s'imposer dans le débat politique. Ainsi

que le rappelle la directrice de recherche au CNRS, « le rêve de pays homogènes, qui est un mythe, qui ne s'est jamais produit, est une sorte de fermeture, un repli en matière de créativité et de valeurs ». Un repli qui pourrait s'avérer fatal si nous ne savons pas saisir la chance que constitue aujourd'hui l'immigration pour notre pays. ■

TROIS LIVRES PRÉCIEUX SUR L'IMMIGRATION

Pour ceux qui souhaiteraient approfondir la question de l'immigration, trois ouvrages sont particulièrement éclairants sur les enjeux :

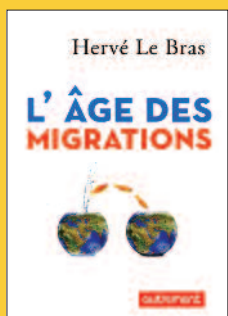


L'IMMIGRATION EN FRANCE : MYTHES ET RÉALITÉS

El Mouhoub Mouhoud, éd. Fayard, janvier 2017

Qui sont les migrants internationaux ? Combien arrivent réellement chaque année dans les pays riches ? La France reçoit-elle vraiment « toute la misère du monde » ? Combien coûtent les migrants aux finances publiques des pays d'accueil ? Prennent-ils nos emplois ?

C'est à ces questions que répond cet ouvrage dans lequel l'auteur, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, identifie quinze mythes qui parasitent le débat public sur les migrations et permettent à certains responsables politiques de défendre des thèses aussi anxiogènes qu'inexactes.



L'ÂGE DES MIGRATIONS

Hervé Le Bras, éd. Autrement, avril 2017

À rebours des fantasmes occidentaux contemporains sur « l'invasion des migrants », l'auteur, démographe et historien, directeur de recherches émérite à l'Ined et directeur d'études à l'Ehess, nous invite à poser sur les migrations un regard neuf et salutaire. Il démontre notamment que le niveau d'éducation progresse rapidement dans le monde entier sans que les possibilités d'emplois suivent le même rythme, ce qui pousse les diplômés à émigrer. Ce qui se traduit par exemple par l'entrée en France d'étrangers dont une majorité possèdent l'équivalent du bac ou d'un diplôme universitaire.



LA GRANDE MIGRATION ET L'EUROPE

Raffaele Simone, éd. Gallimard, avril 2021

Dans cet ouvrage l'auteur, philosophe et linguiste, analyse les phénomènes migratoires depuis la Seconde guerre mondiale. Il porte un regard analytique et sans concession sur toutes les conséquences de cette migration vers l'Europe, sur le terrain économique mais aussi sociétal et identitaire, « d'autres choses que l'on ne peut pas inscrire dans des bilans comptables, mais qui ont un poids énorme sur la vie des communautés : des représentations, des attitudes envers l'occident, des enchevêtrements de conceptions générales sur la politique, la femme, le travail... ».

« LES DISCOURS DE REJET SONT EN PARFAITE OPPOSITION AVEC LA RÉALITÉ »

Ancienne ministre des Droits des femmes, puis de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem préside aujourd'hui l'association *France Terre d'Asile*. Rencontre dans le cadre de notre dossier.

Le Jas : Comment analysez-vous l'évolution des profils des migrants ces dernières années ?

Najat Vallaud-Belkacem : Une des tendances importantes est celle des « *migrations mixtes* », qui désignent le fait que les personnes migrent hors de leur pays pour des raisons combinées : insécurité ou guerre ouverte, pauvreté, dégradation de l'environnement ou catastrophe naturelle, persécutions... Si les personnes doivent par la suite accéder au séjour en fonction de catégories administratives bien délimitées en France, les raisons qui les ont poussées au départ sont souvent multiples.

Ces dernières années, la guerre en Syrie, la prise du pouvoir par les talibans ou la guerre en Ukraine ont poussé nombre de personnes menacées sur les routes migratoires. Après le déclenchement de la guerre en Ukraine, ce sont majoritairement des femmes accompagnées d'enfants qui sont arrivées en France, là où les hommes sont très majoritaires chez les demandeurs d'asile afghans par exemple. Les profils des personnes migrantes évoluent au gré des crises dans le monde, mais aussi de la dangerosité des routes migratoires.

Pour autant, l'image du migrant comme « *essentiellement un homme isolé* » n'est pas fidèle à la réalité de la migration en France. L'immigration n'a jamais été une affaire d'hommes dans notre pays. En 1946, les femmes représentaient 45 % des immigrés ; elles sont devenues majoritaires dans les années 1990, et représentaient 52 % des nouveaux arrivants en 2019.

Malgré cela, les politiques publiques ont très peu répondu aux besoins spécifiques des femmes étrangères. En raison des rôles sociaux qui leurs sont assignés dans tous les pays du monde, mais aussi des violences subies sur le parcours migratoire et à leur arrivée, les

femmes rencontrent pourtant des freins spécifiques dans leur parcours d'intégration, qui appellent une réponse adaptée. En l'absence de solutions de garde d'enfants pour les couples ou les familles monoparentales, les femmes ont trop peu accès aux soins de santé, mais

“ **Les profils des personnes migrantes évoluent au gré des crises dans le monde** ”

aussi aux cours de français, à la formation professionnelle et donc à l'insertion économique qui garantirait leur autonomie. Il s'agit aujourd'hui de penser un accompagnement spécifique pour les femmes migrantes, en intégrant la question du genre aux politiques publiques d'accueil et d'intégration.

Le Jas : Pensez-vous que le grand public soit suffisamment informé sur la question des flux migratoires en France ?

N. V.-B. : Je crains qu'aujourd'hui la désinformation ne soit très importante dans l'espace médiatique et sur les réseaux sociaux : je dirais donc que le grand public est mal informé. Les discours extrêmes, très hostiles à la migration et à l'accueil, occupent dans le débat public une place bien supérieure au poids politique réel de leurs représentants. Ces discours de rejet sont en parfaite opposition avec la réalité, à la fois en exagérant dramatiquement l'ampleur des



flux migratoires en Europe aujourd'hui, et en faisant l'impasse sur la profondeur de l'immigration dans l'Histoire de France et ses multiples apports à notre société. La prégnance de ces discours, à l'origine cantonnés aux marges de la vie politique et bien malheureusement repris de plus en plus fréquemment par des partis de gouvernement, est également en décalage avec les principales préoccupations des Français. Ces derniers ne s'inquiètent pas tellement de l'immigration, contrairement à ce qu'on entend à longueur de journée dans certains médias, mais bien davantage du pouvoir d'achat, de l'environnement, de la santé, du logement ou de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il faut donc remettre de la rationalité, des faits, et les valeurs républicaines et humanistes au cœur de notre débat public, en l'ouvrant beaucoup plus régulièrement qu'on ne le fait aux universitaires, acteurs de terrain, personnes concernées et élus locaux.

Le Jas : Au titre de ses missions, *France Terre d'Asile* accueille et oriente notamment les mineurs isolés étrangers au travers de plusieurs dispositifs. Quel est aujourd'hui votre constat sur la question des MIE ?

N. V.-B. : L'expérience de *France Terre d'Asile* en matière d'accompagnement des mineurs isolés étrangers appelle plusieurs constats.

D'abord sur le nombre des mineurs isolés étrangers, puisqu'ici aussi de fausses informations circulent. On a beaucoup dit que ce nombre augmentait de manière exponentielle. Il est vrai qu'entre 2016 et 2019 le nombre de mineurs isolés pris en charge par la protection de l'enfance a doublé, appelant des moyens supplémentaires pour les départements chargés de l'Aide sociale à l'enfance. Mais depuis 2020, l'arrivée des mineurs isolés a connu un net ralentissement en raison de la pandémie de Covid, et en 2022 les nouveaux jeunes pris en charge étaient toujours moins nombreux qu'en 2019 (14 800 contre 16 800). Enfin, il faut rappeler que l'ensemble des MIE pris en charge ne représentent que 15% des mesures d'Aide sociale à l'enfance chaque année.

Ensuite, sur la nécessité de faciliter l'intégration des jeunes devenus majeurs. L'investissement des éducateurs de la protection de l'enfance est trop souvent mis à mal au moment du passage à la majorité, alors que les jeunes sont très investis dans leurs études et dans leurs apprentissages. Une interprétation trop souvent restrictive de règles d'accès au séjour par ailleurs trop étroites mène à ce que des parcours d'intégration très réussis s'arrêtent net, avec une OQTF à la clé. De ce point de vue la situation des mineurs isolés étrangers est une sorte de miroir grossissant des obstacles administratifs auxquels sont confrontées les personnes migrantes, dont nous souhaiterions qu'ils soient levés. Sur les moyens de la protection de l'enfance, notre pays doit fournir davantage d'efforts. À titre d'exemple, la loi du 7 février 2022 est venue contraindre les départements à abandonner la prise en charge à l'hôtel au

© DR

profit de solutions d'hébergement plus adaptée aux mineurs, et il faut le saluer (95 % des mineurs hébergés à l'hôtel en 2019 étaient des MIE, selon un rapport de l'IGAS). Mais les départements doivent être accompagnés financièrement dans l'amélioration de la qualité de la prise en charge des jeunes, qui passe nécessairement par le renforcement des taux d'encadrement de l'Aide sociale à l'enfance. Enfin, les départements et l'État doivent trouver ensemble une solution digne pour les jeunes dont la minorité n'a pas été reconnue par l'Aide sociale à l'enfance et qui ont saisi le Juge des enfants pour contester cette décision. Leur mise à l'abri doit être prolongée le temps du recours, dans le respect des principes de présomption de minorité et d'intérêt supérieur de l'enfant énoncés par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le Jas : En tant que nouvelle présidente de France Terre d'Asile, quelles sont les nouvelles orientations que vous souhaiteriez donner à cette association ?

N. V.-B. : Présider cette association dont l'ADN - défendre le droit d'asile et les droits de ceux qui le demandent - n'a pas varié depuis 50 ans, c'est d'abord un honneur et un vrai plaisir.

C'est aussi un effort de tous les jours, car il nous faut sans cesse réaffirmer ce droit fondamental et veiller à son application effective. Les tensions sur le droit d'asile en Europe sont nombreuses et leur instrumentalisation sert de carburant aux populismes, lesquels, lorsqu'ils accèdent au pouvoir, dégradent la qualité de vie pas seulement des étrangers, mais bien de tous. La triste tendance est aujourd'hui avant tout à arrêter les flux de réfugiés en amont des frontières et à déléguer à des pays tiers de transit le soin de les retenir. Sans parler de ceux qui, comme le Royaume-Uni avec le Rwanda, prévoient tout simplement d'externaliser vers des pays plus pauvres l'accueil des réfugiés contre de l'argent...

Cette façon défensive d'aborder le sujet de l'asile a une incidence assez directe sur des politiques publiques d'accueil qui pourraient être bien plus fluides : des campements de fortune qu'on laisse perdurer en pariant sur leur effet dissuasif, des enfants qu'on continue d'enfermer en rétention administrative en violation des conventions internationales, des discours de sur-

« L'instrumentalisation du droit d'asile sert de carburant aux populismes »

enchère permanente qui tendent les opinions publiques... Et pourtant il y a des éclaircies et quand on se comporte bien, comme on l'a fait avec les réfugiés ukrainiens (lorsque pour la première fois depuis son adoption en 2001, la directive européenne sur la protection temporaire a été appliquée), on est moins débordé par je ne sais quel appel d'air, que par l'émotion de constater qu'un traitement digne peut, bel et bien, exister.


Je me bats pour que ce traitement digne devienne un standard. Le nouveau Pacte sur la Migration proposé par la commission européenne en 2020 est examiné en ce moment même. Il faut veiller à ce qu'il aille dans cette direction plutôt que d'aggraver des situations humaines déjà déplorables, comme le fait par exemple le règlement Dublin en acculant les demandeurs d'asile à l'errance.

Il y a enfin les politiques d'accueil et d'intégration : Toutes les recherches et expériences ont montré depuis longtemps que de bonnes conditions d'accueil des étrangers et des politiques d'intégration efficaces (accueil et répartition géographique pertinente, accès au logement, à l'apprentissage de la langue, à l'emploi...) sont bénéfiques aux populations accueillies comme aux sociétés accueillantes. Cet argument a du mal à s'imposer dans l'arène politique. C'est à mon avis l'un des chantiers essentiels aujourd'hui. Et à titre personnel j'avoue que me sont particulièrement chères les bonnes prises en charge des femmes demandeurs d'asile, largement victimes de violences et invisibilisées dans l'espace public et des mineurs isolés étrangers, qu'il semble bien plus facile de stigmatiser que de protéger, voire de réparer...

Tout cela peut ressembler aux douze travaux d'Hercule mais j'ai toujours considéré qu'on juge de la véritable bonne santé d'une société à l'aune du traitement qu'elle réserve à ses plus vulnérables. Car ces derniers le lui rendent évidemment bien. ■

RÉGIES DE QUARTIER: LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÉKE



Aider des personnes à retrouver le chemin de l'emploi, favoriser la vie démocratique locale et participer à la gestion urbaine, voilà la triple ambition des Régies de Quartier. Dans la galaxie des dispositifs d'insertion par le travail, ces acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire ont donc une place à part. Dans une époque marquée par une forte crise économique et sociale, cette rencontre entre activités marchandes et non marchandes avec une gouvernance partagée ne manque pas d'atouts. Pourtant, ce modèle vieux de 42 ans ne décolle pas vraiment. Et il sait qu'il a besoin de trouver un second souffle pour conserver la confiance des collectivités publiques et des bailleurs sociaux mais aussi pour encore mieux répondre aux aspirations des salariés.



© Régie de quartier du Blanc-Mesnil

Depuis sa création en 2000, la régie de quartier du Blanc-Mesnil est reconnue par la population comme un espace d'insertion sociale et professionnelle des habitants mais aussi comme un espace de vie démocratique par et pour la population.

“ **L**a régie de quartier ? Vous voulez parler de la Maison de quartier ? »

Cette question, Odile Mouriaux, présidente de la régie de quartier de Bagneux (Hauts-de-Seine), l'entend souvent. Car bien que ce dispositif soit ancien (la première régie a été créée à Roubaix en 1980), il reste peu connu et dérouté souvent ceux qui le découvrent. « *Il faut comprendre le mot de 'régie' au sens de celui d'une régie de théâtre. Autrement dit, une entité qui pilote et coordonne à la fois des actions d'insertion professionnelle, d'accompagnement sociaux et d'animation de territoire* », explique Jacques Limouzin, président de la régie de quartier de Bron et du Mouvement des Régies. À la croisée de plusieurs ambitions, la régie de quartier mixe l'économie sociale et solidaire, l'éducation populaire, la participation citoyenne et le développement local.

Très concrètement, les régies font de l'insertion professionnelle de personnes en difficulté en leur proposant des emplois peu ou pas qualifiés : entretien de voiries, nettoyage de locaux, gestion de déchets, repassage, débarras de caves, intérim de gardiennage, second œuvre...

Ces emplois sont issus de contrats passés entre la régie et des clients, principalement les bailleurs sociaux et les municipalités, mais aussi des entreprises privées ou des particuliers. « *Je les appelle clients partenaires*, sourit Patrick Norynberg. *Clients parce qu'ils achètent des prestations, et partenaires, car ils adhèrent à la finalité d'insertion sociale et en acceptent les contraintes.* » Patrick Norynberg est formateur-consultant, enseignant à l'Institut supérieur du management public et politique, président et cofondateur de la régie de quartier du Blanc-Mesnil, en Seine-Saint-Denis (voir encadré).

On dénombre actuellement 130 régies qui couvrent 320 quartiers prioritaires où vivent plus de 3 millions d'habitants.

Elles emploient 8 000 salariés, comptent 2 000 bénévoles et travaillent avec quelque 350 bailleurs sociaux. Monter une régie de quartier est un processus long (trois ans, en moyenne), qui dépend beaucoup du soutien des équipes municipales en place et de l'engagement des donneurs d'ordres. Les faire durer dans le temps est une autre gageure, ce qui explique sans doute en partie pourquoi le nombre de ces structures reste stable depuis plusieurs dizaines d'années.

LES RÉGIES : ÇA MARCHE ?

« *Nous vivons dans une société qui ne favorise pas toujours les parcours difficiles et où l'excellence est constamment recherchée*, analyse Odile Mouriaux. *Nous, nous sommes un trait d'union entre la recherche d'emploi et l'emploi ; un lieu d'accompagnement social et solidaire.* »

Les emplois proposés par les régies sont des tremplins qui doivent permettre aux salariés de réintégrer les circuits classiques du travail après 24 mois au maximum. Chacun se voit proposer un accompagnement individuel et des formations selon ses besoins : santé, logement, maîtrise du français, accès aux droits... De quoi améliorer sa situation personnelle et mieux s'approprier les codes de la vie socio-professionnelle. « *Certains n'ont jamais travaillé de leur vie*, explique Ambre Cordoni, conseillère d'insertion professionnelle de la régie de Bagneux. *Savoir se présenter, arriver à l'heure, préparer un entretien d'embauche, ou simplement découvrir qu'ils ont des compétences, est un chemin personnel plus ou moins long.* »

Avec un taux de sorties dites positives (sortie vers un emploi stable ou une formation qualifiante) d'environ 60 %, les régies ne démeritent pas. « *D'autant*, complète Patrick Norynberg, *que c'est parfois 7 à 8 mois ou un an après le passage en régie qu'une situation professionnelle va se débloquer.*



© Régie de quartier du Blanc-Mesnil

La repasserie de la régie de quartier du Blanc-Mesnil est l'une des activités d'insertion proposées par l'association

« RÉGIE DE QUARTIER ET RÉSILIENCE : REPRENDRE NOS VIES EN MAINS ! »

Un ouvrage bâti en trois parties. La première explique à quels enjeux économiques et sociaux répondent les régies de quartier. Patrick Norynberg illustre ceux-ci en racontant la genèse de la régie

de quartier du Blanc-Mesnil et son évolution depuis la fin des années 90. Dans la seconde partie, l'auteur s'efface et donne la parole à ceux qui participent aux actions de la régie de quartier : salariés, clients, bénévoles et encadrants. « Tous, explique Patrick Norynberg, sont valorisés pour ce qu'ils sont et ce qu'ils font. Leurs paroles nous montrent combien leur cheminement à nos côtés leur

a donné confiance et estime d'eux-mêmes alors qu'ils ont dû surmonter tant d'obstacles personnels pour dépasser leurs difficultés et reprendre leurs vies en mains. » Enfin, la dernière partie propose un kit de création d'une régie de quartier. Très complète, elle nourrira les réflexions de celles et ceux qui se lanceront dans l'aventure et les épaulera concrètement dans leurs démarches

(L'Harmattan, déc. 2020)

Et puis, il y a tous celles et ceux pour qui l'apport se mesurera différemment : ils auront retrouvé un logement, mis fin à une addiction, réglé des problèmes administratifs lourds... Le mérite en revient à nos encadrants. Ils sont atypiques, ils connaissent les métiers, savent superviser les chantiers, mais aussi prendre en compte tous les aspects de la vie du salarié. » À la régie de Bagneux aussi, on estime aussi que beaucoup des bénéficiaires ne pourraient pas entrer dans des tableaux statistiques. « On les observe dans nos échanges du quotidien, confirme Ambre Cordonni. Cela se traduit par des sourires qui naissent sur les visages, des salariés qui font des projets, qui sortent de leur bulle de méfiance et se mettent à échanger avec les autres... »

LES RÉGIES, ANIMATRICES DE TERRITOIRES

Pour autant, les régies sont loin d'être uniquement des entreprises d'insertion par le travail. Car pour prétendre au label, les régies doivent aussi mener des actions de développement des liens sociaux, de participation citoyenne, de démocratie locale... dans le quartier où elles sont implantées. Un rôle d'animateurs à l'échelle de leur territoire coanimé et co-construit avec des habitants bénévoles. Cela peut passer par des actions individuelles ou collectives aussi différentes que la mise en place d'ateliers de couture, de cuisine, de réparation de vélos... mais aussi par de l'accompagnement aux démarches administratives, à l'apprentissage du français, à l'utilisation des outils numériques, par l'organisation de fêtes de quartiers, la création de jardins et potager partagés, des activités de loisir pour les enfants, l'ouverture d'un espace café...

Enfin, troisième grande spécificité des régies de quartier, leur gouvernance partagée. Le conseil d'administration des régies compte des représentants des collectivités locales, des bailleurs sociaux et des habitants. « Notre projet politique est de considérer les territoires fragiles où nous sommes implantés comme des biens communs qu'il faut gérer collectivement », expliquait sur France Culture Tarek Daher, délégué général du Mouvement des Régies. Ce regroupement d'acteurs locaux doit permettre de réaliser une sorte de diagnostic permanent des besoins, des forces et des difficultés qui peuvent s'y poser, défend le délégué général. « Avec, à la clef, une dynamique positive de réappropriation de leur quartier par les habitants, devenus acteurs de ce qui s'y passe et de sa transformation. » Car si on évoque souvent les régies de quartier par le prisme des insertions professionnelles individuelles qu'elles permettent, Jacques Limouzin rappelle qu'il ne faut jamais les réduire à ce rôle. « Aussi important soit-il, il ne doit pas occulter les actions sociales collectives qui concernent bien plus de monde. Une régie va salarier une grosse cinquantaine de salariés par an. Des jardins partagés, des ateliers de cuisines ou de réparation de vélos vont, eux, concerner à chaque fois plusieurs dizaines de famille. »

DES RÉGIES ET DES DÉFIS

Pour être pérenne, une régie se doit de boucler son budget avec au moins 60 % d'autofinancement, autrement dit 60 % de revenus issus des contrats qu'elle décroche auprès de ses clients partenaires publics ou privés. Or, bon nombre font face à des difficultés pour fidéliser leurs clients. « *Nous constatons, en effet, plus qu'autrefois des pertes de contrats avec certains des bailleurs qui étaient pourtant des clients de longue date*, déplore Jacques Limouzin. *Au niveau national, nos relations avec les fédérations de HLM sont excellentes. Ces dernières font preuve d'une grande bienveillance et d'un vrai intérêt vis-à-vis des régies de quartier. Mais au niveau local, il y a une telle diversité et de telles contraintes, que les bonnes intentions affichées ne se traduisent pas toujours sur le terrain.* » Même lorsque les bailleurs sont convaincus de l'utilité sociale de la démarche, décrocher des contrats de longues durées, des missions pérennes sur deux, trois ou quatre ans n'est pas souvent la règle. « *Or, insiste Patrick Norynberg, sécuriser financièrement nos structures est la clef pour pouvoir remplir sereinement nos missions sociales.* » Les régies de quartier sont aussi confrontées à des difficultés de recrutements. Recrutement de leurs équipes encadrantes tout d'abord, mais il s'agit là de difficultés que rencontrent toutes les autres structures d'insertion et d'accompagnement social. Mais aussi des difficultés de recrutement de salariés pour leurs chantiers. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène. D'abord le profil et les parcours des vies des gens auxquels s'adressent les régies de quartiers. « *Ceux-ci sont de plus en plus fragilisés par des parcours de vie très compliqués* », constatent nos interlocuteurs. Ils ont des problèmes de logement, des dettes, ne touchent pas leur RSA ou leurs allocations familiales, ont renoncé à se soigner, certains ont des addictions à l'alcool ou aux drogues... Et, comme le souligne Jacques Limouzin, « *proposer du travail à quelqu'un qui dort dans sa voiture n'a pas de sens.* » Patrick Norynberg constate aussi qu'un nombre croissant souffrent de difficultés d'ordre psychologiques, notamment d'un fort manque de confiance en eux et d'estime de soi, et il se réjouit qu'une psychologue assure quelques heures de présence mensuelle dans la régie de quartier du Blanc-Mesnil.

À Bagneux, l'association ne connaît pas de grandes difficultés de recrutement majeures sauf avec les publics les plus jeunes. « *Les 18-25 ans ne sont pas intéressés par des emplois peu valorisants, mal payés et craignent le regard des autres jeunes du quartier* », constate Odile Mouriaux. Par ailleurs, l'équipe des Hauts-de-Seine commence toujours par proposer un contrat de 20 h sur 4 mois renouvelables. C'est là une manière de mettre en douceur le pied à l'étrier de leurs salariés et de jauger leurs capacités à répondre aux exigences socio-professionnelles. Mais certains trouvent ce volume horaire trop faible, reconnaît Ambre Cordoni. *Bien sûr, dès qu'un salarié montre de vraies capacités et*



© Régie de quartier de Stains

Un atelier de réparation de petit électroménager à la régie de quartier de Stains (Seine-Saint-Denis)

souhaite travailler plus, nous lui proposons d'assurer plus d'heures. Cela nous permet de vérifier sa capacité à faire face à des contraintes plus lourdes ou de l'y amener progressivement s'il a des difficultés. Cela peut sembler un processus laborieux, mais cela évitera aux personnes que nous accompagnons de se retrouver en situation d'échec lorsqu'elles décrocheront un temps plein à leur sortie du dispositif. »

Pour expliquer la difficulté à recruter, les professionnels des régies évoquent également une méfiance vis-à-vis de l'accompagnement qui est associé à l'emploi. Certains des bénéficiaires aimeraient même avoir le travail sans être accompagnés, ce que les régies refusent, évidemment. « *Il faut dire que bon nombre d'entre eux sont échaudés par des formations inadaptées et purement occupationnelles qu'ils ont été contraints de suivre dans le cadre des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, voire de Pôle Emploi...* », ajoute la conseillère d'insertion professionnelle.

Enfin, les régies subissent la concurrence d'autres dispositifs d'insertion, notamment les expérimentations Territoires Zéro Chômeur qui, elles, proposent directement des CDI.

RÉSISTER PAR L'ENGAGEMENT ET L'INNOVATION

Face aux difficultés rencontrées, les régies de quartiers sont loin de s'avouer vaincues. Emblème d'une résistance qui s'organise, le récent changement de nom du Comité national de liaison des régies de quartier en Mouvement des Régies. Le magazine d'information du réseau a, lui aussi, changé de nom, de maquette et de contenu. Efficace, moderne, agréable à lire, *Régies en action* est désormais un magazine qui se veut à l'image de la dynamique nouvelle que vise le mouvement.

Au-delà de cette question d'image, Patrick Norynberg, souligne que les régies doivent plus que jamais rappeler leur utilité sociale. « *Il nous faut dire et redire que nous faisons du développement endogène*, explique-t-il. *Nos salariés*

vivent là où ils travaillent, c'est notre spécificité et c'est une différence majeure avec ce que proposent d'autres dispositifs d'insertion. Nous défendons un projet global sur un territoire. Et, pour un bailleur, savoir que certains de ses locataires travaillent pour la régie le rassure sur sa capacité à payer son loyer. Lorsque l'entretien des immeubles, des jardins, des voiries, des peintures des cages d'escalier, etc. sont assurés par des "voisins", cela fait aussi un peu moins l'objet de dégradations. » Pour faire face aux difficultés de recrutement, les régies savent qu'elles doivent faire évoluer leurs offres. « Il nous faut davantage de supports métiers à l'insertion, confirme Jacques Limouzin, ou pour le dire autrement, il nous faut enrichir nos métiers pour les rendre aptes à séduire un plus large public. Nous avons, par exemple, créé un certificat de qualification professionnelle Agent d'entretien et de proximité. Ce diplôme reconnu par l'État compte un volet Entretien du cadre de vie commun, mais aussi un volet Développement du lien social et médiation, valorisant pour le salarié et très utile pour la collectivité. » Le développement des métiers du service à la personne et de l'animation socio-culturelle au sein de régie participe, lui aussi, à cet enrichissement de l'offre.

Autre piste de développement, déjà à l'œuvre dans cinq régies de quartier, faire aussi office de Maison France Service. Si la démarche est plus difficile à généraliser, elle ne manque toutefois pas d'intérêts. La régie de Bron a été labélisée Maison France Service par l'Agence nationale de la cohésion des territoires en octobre 2021 pour ses actions d'aide aux démarches administratives aux habitants portées par son Pôle Médiation Sociale. « Pour notre régie, cela représente

l'accueil de 2 300 personnes chaque année et la réalisation de 8 000 actes d'accès aux droits, détaille Jacques Limouzin. Ce sont des services qui débloquent des situations individuelles parfois critiques. » C'est aussi une façon d'asseoir le rôle pivot d'une régie de quartier dans sa dimension citoyenne. Enfin, du côté du bureau du Mouvement, on plaide pour une meilleure intégration des régies à la politique de la Ville. « Il n'y a pas de défiance ou de rejets des régies de quartier, d'ailleurs une vingtaine sont actuellement cours de création, explique Jacques Limouzin. Mais nous aimerions être plus associés aux grandes orientations, aux contrats de ville et que les idées des habitants soient mieux entendues. 60 % des directions des régies témoignent d'une plus ou moins grande insatisfaction vis-à-vis du processus participatif porté par la politique de la ville à l'échelle locale. »

Malheureusement, les salariés de la régie sont parfois perçus comme une sorte de « concurrence » pour les employés municipaux et, par ailleurs, certains élus peinent à concevoir que des habitants puissent participer à des décisions de gestion de l'espace public. « Pourtant, nous avons des choses à dire pour faire bouger les lignes sur la manière dont les politiques publiques pourraient être menées dans les territoires, défend Patrick Norynberg. Les élus, qui regrettent à juste titre que les gens boudent les urnes, ne doivent pas oublier que nous sommes aussi des accélérateurs de citoyenneté. »

Faire ensemble pour aller mieux collectivement : le projet des régies de quartier garde plus que jamais son sens.

www.lemouvementdesregies.org



Inauguration du jardin et des potagers partagés à la régie de quartier du Blanc-Mesnil



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun



MOBILISATION DE RÉSIDENTS, CHARGE DE TRAVAIL IMPORTANTE, EFFORTS EXCESSIFS

Protégez les salariés de votre établissement

Les troubles musculosquelettiques ont un impact fort sur la santé de vos salariés et sur leur bien-être au travail : désinsertion professionnelle, lombalgies chroniques, inaptitudes...

Découvrez comment agir avec TMS Pros sur www.ameli.fr/entreprise

SOCIAL EN ACTION



p.34

CITOYENNETÉ

p.38

ENFANCE
FAMILLE



p.41

BIEN VIEILLIR

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE : À ROGNES, LES HABITANTS RÉPONDENT PRÉSENTS

Voici l'histoire d'une association de solidarité pour l'Ukraine qui a vu le jour dans un village de Provence et poursuit son action sans relâche, de l'accueil des réfugiés à l'envoi d'aides humanitaires. Une mission admirable, qui mériterait d'être reprise par d'autres, pour contribuer à aider un peuple confronté à une guerre totalement injuste qui lui est infligée par l'occupant russe.

PAR LOUIS DE COURCY

C'est un sentiment d'impuissance qui nous envahit, quand défilent sur l'écran les images d'une Ukraine dévastée par la guerre. À Rognes, pourtant, commune d'environ 5 000 habitants dans les Bouches-du-Rhône, on peut désormais se sentir utile, malgré l'immensité des besoins dus à la brutalité de la guerre. Trois associations, en effet, ont regroupé leurs forces pour venir en aide aux Ukrainiens : *Les Conférences du mardi*, *Les Relayants*, qui existaient avant, et *SOS Ouman* créée pour la circonstance en avril 2022.

LE CHOIX D'OUMAN

Denis Hiault, demeurant à Rognes, ancien directeur de l'information à l'Agence France Presse (AFP), en lien avec son confrère journaliste Nicolas Miletitch qui avait été correspondant pour l'agence en Serbie et en Russie, sont les principaux instigateurs de l'initiative. Comment ? Tout simplement en organisant des convois d'aide humanitaire qui, grâce à leurs anciens contacts professionnels, ont été orientés vers la ville d'Ouman. En effet, Ouman (90 000 habitants) est située au cœur de la plaine centrale ukrainienne. De par son emplacement, elle offre une plateforme idéale pour la distribution d'une aide multiforme dans un rayon de plus de 300 kilomètres.

Parallèlement à la mobilisation de Rognes, d'autres communes sont sollicitées pour agir ensemble. À commencer par Romilly-sur-Seine, dans l'Aube, jumelée avec cette ville ukrainienne. Denis Hiault, originaire du Nord, a également mis dans la boucle des associations de Lille, de Nieppe et d'Armentières. Tandis qu'en région parisienne, plusieurs congrégations religieuses étaient mobilisées. Et fin janvier 2023, on pouvait estimer l'aide apportée en Ukraine par SOS Ouman à 80 000 euros en espèces, mais aussi des vêtements d'hiver, de vivres, du matériel médical, des médicaments...



© François Leclercq

Sur le marché paysan de Rognes, le stand «Solidarité Ukraine»

Après trois convois en avril, août et novembre 2022, un quatrième convoi a été envoyé avec cinq générateurs de tailles diverses, qui en font le lot le plus précieux mais aussi le plus lourd. Ces générateurs, tout neufs, acquis à tarif réduit grâce à la collaboration d'un autre habitant de Rognes, sont destinés, par exemple, à fournir de l'électricité dans une école et dans son abri en cas de bombardement.

DES ACTIONS POUR SENSIBILISER NOS CONCITOYENS

Par ailleurs, la dynamique vise à mieux sensibiliser la population sur la nécessaire solidarité avec l'Ukraine. Ainsi, une conférence a été organisée en janvier 2023 par l'association *Les Conférences du Mardi*. Les habitants de Rognes, mais aussi de villes voisines comme Aix-en-Provence, Lambesc et Saint-Cannat, sont venus nombreux lors de cette conférence. « J'ai senti que s'enclenchait une espèce de dynamique inhabituelle autour de cette cause », témoigne Chris Jannin, co-présidente de l'association *Les Relayants*, qui vise à favoriser loca-

lement le lien social. Annie Hernault, trésorière des Conférences du Mardi, juge qu'il est « providentiel » pour les habitants du village de compter parmi eux Denis Hiault par lequel a commencé une telle histoire de solidarité. « *Le fait de connaître les acteurs de l'opération, de savoir qu'il n'y a pas de flou quant à l'utilisation des fonds et la destination des dons, c'est bien sûr une chance pour nous. Enfin, porter secours à des gens qui en ont besoin, et bien, cela a du sens* », résume Annie Hernault.

LA MOBILISATION DES CCAS

La municipalité de Rognes n'est pas restée inactive, elle non plus, mettant à disposition, dès que le besoin s'en est fait sentir, des locaux pour le stockage des dons. Chaque samedi à Rognes sur la place principale, des bénévoles installent le stand *Solidarité Ukraine* pour informer la population et recueillir les dons. C'est en apportant des manteaux qu'elle voulait donner pour l'hiver aux babouchkas d'Ouman, qu'Annick Grisheimer, vice-présidente du CCAS de Rognes a rencontré Monique Guillet, son homologue du village d'à côté, Saint-Cannat, présente pour la même chose. « *Désormais puisque maintenant nous nous connaissons, nous allons pouvoir mener des actions en synergie* », se réjouit cette dernière.

Tant que durera cette guerre, les forces vives qui se mobilisent en Provence ou ailleurs à travers la France savent que l'effort soutenu n'est pas vain. Denis Hiault, dans ses comptes-rendus de voyages en Ukraine, le confirme : « *quand on leur apporte des victuailles, des vêtements chauds, quelques remèdes, c'est-à-dire trois fois rien au regard du naufrage de leur vie, les babouchkas de Boutcha et de Borodianka par où nous sommes passés se fendent d'un large sourire et étouffent quelques sanglots. Et à ce moment précis, la raison de votre présence s'impose*



© François Leclercq

Sur le marché de Rognes. Au centre, Denis Hiault et son équipe

comme une évidence. Ce qui importe le plus, c'est le réconfort qu'apporte un semblant d'humanité. »

UNE RÉSISTANCE ADMIRABLE

Ce mouvement de solidarité de nos concitoyens est d'autant plus justifié que la solidarité entre Ukrainiens est elle-même remarquable. Ainsi, à Ouman, justement, Vladimir et Olga, un couple de pharmaciens reconvertis par la force des choses en humanitaires, animent un vaste réseau d'assistance adossé à l'hôpital central et connecté à d'autres filières de volontaires disséminés à travers le pays. Ils évaluent au quotidien les urgences via les réseaux sociaux et coordonnent en conséquence les secours sur le terrain. Il s'agit là d'une manière de résistance, que traduisent par des mots les combattants rencontrés de retour du front : « *nous allons gagner, nous allons reconstruire. Réparer* ».

De même, les Ukrainiens réfugiés en France agissent. Ainsi, Csénia, une jeune femme ukrainienne avec un enfant réfugiée à Rognes et dont le mari est sur le front, résiste à sa manière. Rencontrée une première fois il y a quelques mois sur le marché elle aide dorénavant les bénévoles, en inscrivant dans sa langue la nature des objets en partance sur les cartons pour le prochain convoi.

Un pont, désormais, a été jeté depuis Rognes vers l'Ukraine. Il n'est bien sûr pas le seul, mais comme les autres il est invisible. Les journaux n'en parlent pas. Les experts militaires et les politiques non plus. Il existe pourtant bel et bien. D'un côté comme de l'autre, nul n'est prêt à le voir se rompre.

**Pour tous renseignements et pour tous dons:
chèques à l'ordre de l'association SOS Ouman
1762, Chemin de Souville, 13840 ROGNES.
dhiault@yahoo.fr**



© François Leclercq

CLAP DE FIN POUR L'ASE BASHING ?

La société l'Action Sociale, éditrice du *Jas* et du *BPE*, est aussi à l'origine des Assises nationales de la protection de l'enfance et de l'organisme de formation l'École de la protection de l'enfance. Dans le monde social ce sont aujourd'hui des références en matière de partage de connaissances et d'expériences de terrain inspirantes. Mais celles-ci restent encore insuffisamment diffusées dans les institutions, et inconnues du grand public. Ce dernier ne connaît que les dérives médiatisées du système, ce qui contribue à la mauvaise image de ce secteur entraînant une perte de sens des professionnels et une perte d'attractivité des métiers. Sans compter que cela ne facilite pas la déstigmatisation tant souhaitée des publics concernés. C'est donc pour montrer une facette plus constructive à un plus large public que l'équipe des Assises de la protection de l'enfance a souhaité lancer une chaîne *YouTube* dénommée "La chaîne aZeux". De quoi s'agit-il ? Interview des deux initiatrices et animatrices : Loane Dufresnoy et Karine Senghor.



© L'Action Sociale / Kilian Thomas

Au centre, Loane Dufresnoy et Karine Senghor, animatrices de la chaîne aZeux, entourées de leurs invités, Léo Mathey (à gauche) et Emma Etienne (à droite), deux anciens enfants accueillis en protection de l'enfance.

Le Jas : Commençons par le nom de la chaîne : *La chaîne aZeux*. Vous détournez le sigle Aide Sociale à l'Enfance, ASE. Pourquoi ?

Karine Senghor : Nous sommes sur *YouTube* pour nous adresser à un public plus large que notre public habituel. Il s'agit donc de ne pas être trop institutionnel, tout en se référant explicitement au secteur dont on va parler. Voilà pourquoi nous avons joué avec le sigle ASE, même si nous sommes conscients que peu de gens en réalité le connaissent hors du secteur professionnel. Et... nous trouvons que ça fonctionne bien.

Loane Dufresnoy : En gardant la sonorité du sigle mais en détournant son écriture, on le rend moins administratif et plus humain. Le Z facilite la bonne

prononciation du mot et c'est une lettre visuellement populaire. Quant au mot « eux », il désigne ceux qui vivent et ceux qui font la protection de l'enfance. Et grâce à cette réécriture, nous mettons un peu de distance avec l'ASE stricto sensu, car nous ne voulons pas parler que de ce service, mais de tout l'univers de la protection de l'enfance.

Le Jas : Justement, quel sera concrètement l'angle de la chaîne ?

L.D : Nous voulons donner une autre image de l'ASE et globalement de l'univers de la protection de l'enfance, de ses acteurs professionnels mais aussi des familles et des jeunes concernés, car ils sont très souvent la cible de stigmatisation. Avec cette chaîne, nous

invitons à réfléchir, mais en montrant plutôt ce qui marche, des initiatives inspirantes et des acteurs motivés qui permettent à un grand nombre de jeunes de s'en sortir, à des familles de dépasser leurs difficultés éducatives.

Le Jas : C'est audacieux dans un contexte où le système de protection de l'enfance est épinglé régulièrement dans les médias qui dénoncent, en effet, des situations intolérables...

K.S : Il est important de dire que nous ne sommes pas dans le déni des graves dérives et dysfonctionnements que l'on observe, et qui sont effectivement très préoccupantes quant à l'état de ce secteur. Nous les dénonçons d'ailleurs régulièrement dans nos autres médias (*Jas* et *BPE*) comme lors des Assises de la protection de l'enfance. Mais cela n'empêche pas de vouloir valoriser ce qui fonctionne bien, pour essaimer sur le terrain les initiatives prometteuses, pour donner envie de ne pas lâcher, de continuer malgré l'accroissement de la vulnérabilité des publics et les contraintes budgétaires. On ne peut pas motiver et rendre meilleur quelqu'un en lui disant en permanence « *tu es nul* », « *tu ne fais que du mal* ».

L.D : Même s'il y a des brebis galeuses, nous souhaitons montrer avec cette chaîne qu'il y a surtout beaucoup d'humanité et d'engagement dans la protection de l'enfance : de nombreux professionnels et bénévoles qui s'investissent, des actions innovantes, des jeunes et des familles qui s'en sortent. Ce n'est pas la seule réalité mais c'est aussi une réalité. La montrer ce n'est pas audacieux, c'est juste et, nous l'espérons, utile.

Le Jas : À qui vous adressez-vous exactement ?

K.S : C'est là où nous sommes peut-être audacieux, ou en tout cas ambitieux. Nous voulons nous adresser tout à la fois aux professionnels, qui veulent puiser de l'inspiration, retrouver du souffle, se sentir valorisés... mais aussi au grand public qui ne sait pas vraiment de qui et de quoi on parle quand on parle de l'ASE et de la protection de l'enfance. Et enfin, en dernier mais pas le moindre, à ceux qui pourraient peut-être en faire leur futur métier d'éducateur, d'assistant familial ou autre. Car le secteur manque cruellement de candidats et ça c'est très, très inquiétant. Cette multiplicité de cibles va nous obliger à trouver le bon équilibre éditorial entre rigueur et vulgarisation. Mais aussi la bonne posture entre sérieux, décontraction et empathie. Ce n'est pas simple, c'est pourquoi nous demandons de l'indulgence pour les premiers épisodes !

EN BREF LA CHAÎNE AZEUX C'EST LA CHAÎNE, LANCÉE PAR LA SOCIÉTÉ L'ACTION SOCIALE :



- qui parle de ceux qui vivent et de ceux qui font la protection de l'enfance
- qui diffuse un regard constructif mais sans naïveté

■ qui propose des invités et un reportage sur une thématique à chaque épisode

■ qui est destinée aux professionnels en quête d'inspiration et de réflexion, aux éventuels futurs professionnels du secteur, au grand public qui souhaite mieux comprendre cet univers et les sujets qui le traversent.

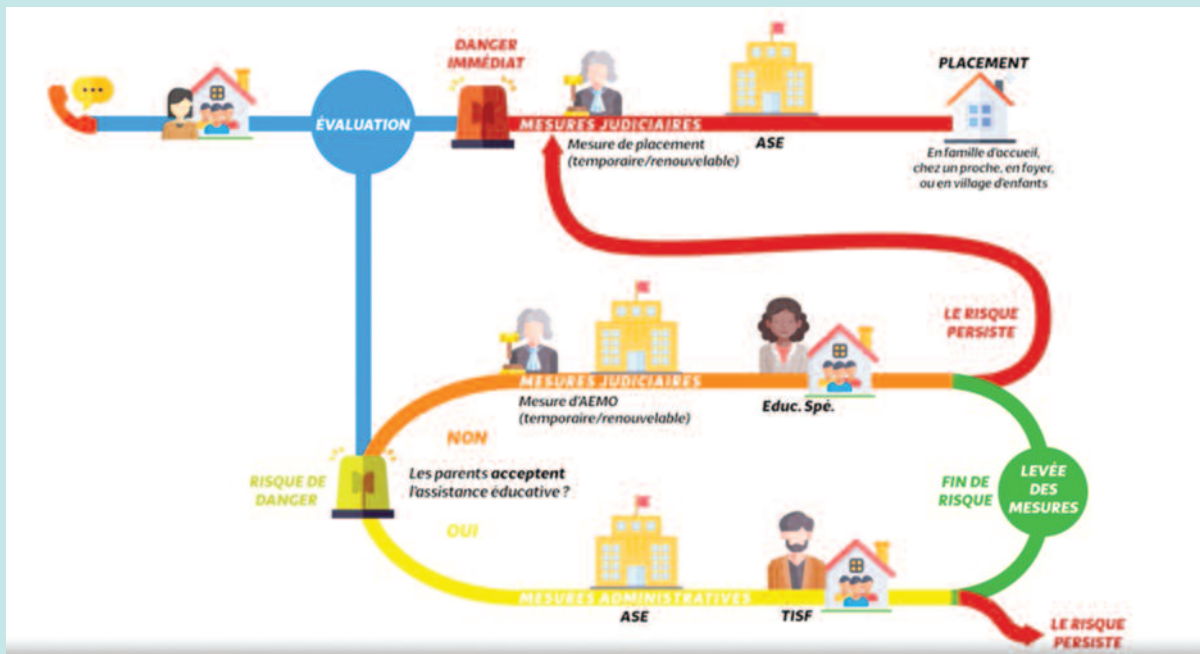
■ qui réalise à cet effet des épisodes de 15 à 30 minutes

Le Jas : Est-ce que vous pouvez nous donner quelques uns des thèmes qui seront abordés ?

L.D : Dans le premier épisode, nous commençons en expliquant ce qu'est l'ASE, en nous appuyant pour ce faire sur le circuit d'une information préoccupante. C'est schématisé mais nous l'espérons ainsi plus clair. Et, dès cet épisode, nous sommes sûrs d'intéresser toutes nos cibles, car nous savons qu'il y a même des professionnels de ce secteur qui ne savent pas vraiment comment il fonctionne. Le second épisode est consacré au besoin d'écoute des jeunes en protection de l'enfance, dans leur quotidien d'enfant confié ou lorsqu'ils sont confrontés à des situations de maltraitance. Puis nous traiterons les liens d'attachement, l'école et les enfants placés, les jeunes et la prostitution, l'importance des 1 000 premiers jours dans la vie d'un enfant, les modalités d'un meilleur soutien à la parentalité, la vie quotidienne dans un foyer, la relation éducative et le métier d'éducateur, devenir parent quand on a connu un parcours en protection de l'enfance, etc.

Le Jas : Comment traitez-vous les sujets et comment se déroulent les épisodes ?

K.S : Au début de chaque épisode, Loane et moi présentons en quelques minutes la problématique ou, plus modes-



tement, l'angle choisi pour traiter la thématique. Nous diffusons un reportage qui illustre le sujet. Et nous demandons à un ou plusieurs invités de livrer leur regard sur les questions qui se posent et les réponses à apporter. Les invités seront, tour à tour, des experts, des professionnels de terrain, des bénévoles, des jeunes, des parents, des artistes ayant eu un lien avec le sujet...

Le Jas : Même si l'approche de la chaîne aZeux se veut professionnelle, vous risquez, compte-tenu de son thème, de vous exposer à des interpellations, à des critiques, à des polémiques notamment de personnes ayant souffert de mesures de protection de l'enfance. Comment allez-vous gérer cela ?

L.D : Nous sommes très conscientes de l'existence de situations scandaleuses, d'abus, de maltraitements, de négligences graves envers des enfants confiés, ou de décisions inadaptées ou abusives qui sont des cataclysmes d'incompréhension pour les parents ou les enfants. Cela génère une colère immense, légitime, mais avec une utilisation des réseaux sociaux qui, parfois, dérivent bien trop loin. C'est pourquoi, nous prenons le soin d'expliquer dans la présentation de la chaîne mais aussi dans son premier épisode notre positionnement constructif, susceptible sans naïveté de contrebalancer la présentation exclusivement négative de l'ASE dans les médias. On espère que cela sera bien compris et perçu.

K.S : Et si interpellation ou polémique il y a sur les réseaux, nous n'y répondrons pas. D'abord, parce que

nous ne sommes pas des acteurs de ce système mais des observateurs et des passeurs de parole. Et parce que je crois profondément qu'on ne peut pas raisonnablement tenir une discussion sérieuse, approfondie, sur un sujet aussi sensible, en 120 ou 140 mots sur les réseaux sociaux, au risque de dérouter ou de froisser des personnes déjà blessées, derrière leur écran.

Le Jas : Pour conclure, que peut-on vous souhaiter ?

K.S : Des épisodes de qualité et beaucoup d'abonnés heureux de nous suivre, pour aider de façon constructive le secteur de la protection de l'enfance en le faisant mieux connaître, et mieux connaître ce qu'il fait de bien.



© L'Action Sociale / Kilian Thomas

LA CNAV ET LES GÉRONTOPÔLES COLLABORENT À UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE FORMATIONS



© iStock

Cinq ans après le lancement du support inter-régime d'évaluation des besoins des retraités (SIREVA), la Caisse nationale d'assurance vieillesse met la priorité sur la montée en compétences des évaluateurs. Elle a lancé la conception de deux programmes de formation à distance. Un travail de longue haleine confié aux gérontopôles de France.

PAR GARANCE CHESNÉ

« *Il s'agit de faciliter le travail des évaluateurs et d'homogénéiser les pratiques, d'être plus objectif dans l'évaluation des besoins et plus pertinent dans la réponse apportée aux retraités, de favoriser la prévention* ».

C'est en ces termes que Catherine Lachaussée, responsable du pôle offre de services et parcours, à la direction nationale de l'action sociale de la Cnav, présentait SIREVA¹, lors de son lancement en 2018. Une petite révolution que cet outil : à travers 17 items

s'appuyant sur la grille FRAGIRE et 3 tests (mémoire, vitesse de marche, fluidité verbale), SIREVA permet de déceler le niveau de fragilité des personnes âgées qui sollicitent une aide de leur caisse de retraite et de les orienter vers un accompagnement adapté. A condition, toutefois, que les structures évaluatrices mandatées par les Carsats s'approprient l'outil et son approche globale du vieillissement, appréhendé dans ses dimensions physique, mentale et sociale. Dès le déploiement de SIREVA, l'enjeu de formation

des évaluateurs a donc été clairement identifié. « *Le Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne Franche-Comté (PGI), concepteur de FRAGIRE, a initialement conçu un référentiel pédagogique et des sessions de formation, notamment auprès d'évaluateurs relais en charge d'initier leurs collègues* », témoigne Isabelle Moesch, responsable des projets de formation-conseil au PGI. Mais dès 2020, un bilan de SIREVA réalisé par le Crédoc fait émerger un besoin de professionnalisation des évaluateurs, « *majoritairement des travailleurs sociaux dont le cœur de métier est plus l'accompagnement que l'évaluation et dont le turn-over s'est accentué avec les tensions du secteur*, poursuit Isabelle Moesch. « *Ces mêmes professionnels ont également exprimé la nécessité d'être mieux armés pour appréhender les problématiques de santé mentale, prises en compte par SIREVA. L'item sur le risque suicidaire est très inégalement complété. Lorsque c'est le cas, 8 % des personnes évaluées y répondent positivement, mais les évaluateurs ont rarement les ressources pour les orienter. Alors même que la crise Covid a révélé l'ampleur des besoins en santé mentale !* »

Aussi la Cnav s'est-elle engagée dans un nouveau

chantier. Son objectif est de proposer une formation socle, destinée à chaque évaluateur nouvellement embauché, ainsi qu'une formation complémentaire leur permettant d'être mieux armés pour repérer les risques liés à la santé mentale des retraités et de mieux connaître les ressources disponibles sur chaque territoire.

DES FORMATIONS POINTUES ET UN ANNUAIRE SUR LA SANTÉ MENTALE

Pour l'accompagner dans ce projet de longue haleine, elle s'est tournée vers les neuf gérontopôles de France qui viennent de se constituer en union (voir encadré). « *C'est l'opportunité d'un premier travail opérationnel commun*, se félicite Camille Mairesse, déléguée générale adjointe de GéronD'if (le gérontopôle d'Ile-de-France). *Bien que n'ayant pas le même degré de maturité, les gérontopôles travaillent tous avec leurs nombreux partenaires de terrains et peuvent proposer une réponse ajustée aux territoires des Carsats. Ils ont également une rigueur scientifique et pour certains des expertises avérées en matière de formation, de métiers ou de santé mentale* ».

Deux d'entre eux, le PGI et GéronD'If, certifiés



LES GÉRONTOPÔLES OFFICIALISENT LEUR UNION

Le 1^{er} février 2023, Les neuf gérontopôles actuellement existants sur le territoire national ont annoncé officiellement la création de leur union. Leurs objectifs : mieux coopérer entre eux, coordonner leur relation avec les pouvoirs publics et accompagner leur développement afin de couvrir l'ensemble du territoire national.

Depuis 2007 et la création du gérontopôle de Toulouse, huit autres structures ont vu le jour en Bourgogne Franche-Comté, Pays-de-la-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie, Ile-de-France, PACA et Nouvelle Aquitaine.

Trois autres sont actuellement en cours de préfiguration. Bien qu'ayant chacun leurs spécificités, tous se retrouvent autour d'un engagement commun : « améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de leurs proches et des professionnels ».

Leur coopération opérationnelle portera en priorité sur quatre domaines d'action : la recherche, la formation, la silver économie et la communication. L'assurance Retraite est ainsi la première institution à rassembler les forces des gérontopôles autour d'un projet commun qui s'est concrétisé, le 14 décembre 2022, par la signature d'une convention cadre.

Qualiopi et déjà partenaires de la Cnav, ont donc été désignés par leurs pairs pour co-piloter la démarche avec l'appui du gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire. « Nous allons également mobiliser, dans nos réseaux, des experts en formation ou en santé mentale qui apportent leur caution scientifique, précise Camille Mairesse. Et nous voulons associer à la démarche des évaluateurs issus de structures différentes, cibler au mieux leurs besoins et leurs attentes puis recueillir leur retour d'expériences ».

Car l'objectif est bien de proposer des formations s'appuyant sur les dernières données de la science, mais également suffisamment souples pour s'adapter aux contraintes des professionnels. « Dans le secteur en tension du soutien aux personnes âgées, c'est de plus en plus difficile de suivre un diplôme universitaire, comme celui que nous avons mis en place à titre expérimental avec la Carsat, regrette Isabelle Moesch. Les deux formations seront donc conçues dans l'esprit des MOOC, autour de séquences vidéo modulables, afin de pouvoir les suivre en distanciel, à son rythme et selon son degré d'expertise ». Parallèlement à l'élaboration des scripts de formation, un annuaire des ressources nationales et régionales en matière de santé mentale est également en cours d'élaboration. Pour Camille Mairesse, « il

ne s'agit pas de dresser un inventaire exhaustif de ce qui existe, mais d'identifier, avec l'ensemble des gérontopôles et de leurs partenaires comme les Agences régionales de santé, les structures et dispositifs pérennes vers lesquels les évaluateurs pourront réorienter ceux qui en ont besoin. Les équipes mobiles de psychiatrie du sujet âgé, les équipes spécialisées intrahospitalières, les centres de ressources régionaux de psychiatrie du sujet âgé, le numéro national de prévention du suicide 31 14... ». Et Isabelle Moesch de compléter : « au-delà d'un annuaire fiable et réactualisé, c'est un outil opérationnel de type arbre décisionnel que nous souhaitons mettre à disposition des évaluateurs, afin qu'ils puissent passer la main ».

Il faudra toutefois encore patienter plusieurs mois avant d'avoir accès à ces outils. Si la cartographie des ressources en santé mentale est attendue pour le mois de mars, les webinaires de formations ne seront, eux, pas mis en ligne avant septembre 2023.

« Nous allons également mobiliser, dans nos réseaux, des experts en formation ou en santé mentale qui apportent leur caution scientifique »

¹ Voir *Le Jas* N°221 de novembre 2017

² Le Mooc, acronyme de « Massive Open Online Course », est un nouveau type de formation en ligne. Il regroupe des vidéos, du contenu texte, des forums de discussions et permet de valider ses acquis avec des exercices

LA POPULATION UKRAINIENNE

A BESOIN DE VOUS



croix-rouge française



AIDEZ-LA

Faites un don sur

www.croix-rouge.fr

UN **V**ELO
POUR TOUS

FOURNISSEUR DES HÔPITAUX ET DES
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS ET PRIVÉS



La **MOBILITÉ DOUCE** adaptée aux **SÉNIORS** et
aux **PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (P.M.R.)**

ROULE MA POULE !



Avec sa position assise adaptée,
le **Maxi** est le vélo idéal pour
combiner la stabilité d'un tricycle
et l'aisance d'un vélo.



ESSAIS GRATUITS
dans toute la France

Un Vélo Pour Tous est
une marque du groupe :

MEIL **V**LEURS
ELOS.FR

Contactez-nous dès maintenant !
07 80 97 60 74
www.unvelopourtous.com



L'ESPACE D'EXPRESSION DES ACTEURS SOCIAUX

Acteurs sociaux de terrain, professionnels du secteur social ou médico-social, experts sur les questions économiques, sociales ou sociétales, cet espace "Libres Propos" est le vôtre.

Car nous estimons que c'est bien du partage des points de vue et des regards croisés que vient la richesse des débats pour alimenter au mieux la réflexion de chacune et chacun.

N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions de contributions par courrier à l'adresse du *Jas* (*Le Journal des acteurs sociaux*, 13 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris) ou par mail à l'adresse christophe.robert@lejas.com

RÉFORMER LES RETRAITES : LE MYTHE DE SISYPHE ?

FRANCOIS JEGER ET OLIVIER PERALDI

La réforme des retraites, cet éternel serpent de mer ! Mère des réformes pour certains, aucun autre sujet n'aura autant suscité dans la durée autant de polémiques. Michel Rocard, alors Premier ministre avait donc raison, déclarant dès 1990 qu'il y avait là de quoi faire « *sauter plusieurs gouvernements* ». C'était il y a plus de trente ans : autant dire que le problème était plus prévisible que tout autre. Analyse critique.

C'est la loi d'airain de la démographie : les baby boomers qui avaient financé les pensions confortables de leurs parents sont arrivés eux-mêmes à la retraite à partir des années 2005 avec moins d'enfants pour la financer, ceux-ci devenus adultes et... actifs. S'il est un seul chiffre à retenir : de 2,7 actifs pour un retraité en 1980, il n'y en a plus que 1,7 aujourd'hui et ce sera 1,4 en 2040... Nul ne peut ignorer aujourd'hui cette équation. Les autres pays européens, confrontés aux mêmes réalités, ont commencé des réformes bien avant la France. Ce qui fut un sujet de consensus en Espagne⁽¹⁾ ou de compromis en Allemagne⁽²⁾, est en France un exhausteur d'oppositions politiques. Encore récemment, en pleine campagne présidentielle, le programme de la retraite à 65 ans suscita immédiatement une contre-proposition pour le retour à 60 ans. Jeu de Sumo ? Il y a donc le fond, le déséquilibre financier, et la forme : « *la méthode pour réformer* ». Ici, l'art politique relève moins de la conception que de l'exécution. L'expérience des réformes depuis trente ans mérite d'être examinée : pourquoi certaines réformes furent adoptées (1993, 2002, 2010), et d'autres échouèrent ou n'eurent pas les effets escomptés (1995, 2004, 2019) ?

I. LES ENJEUX

Commençons par les aspects financiers. S'agissant des prévisions à 20 ou 30 ans, les chiffres généralement avancés s'appuient sur des hypothèses économiques fragiles. D'un rapport à l'autre, toutes les hypothèses

de croissance ou de chômage ont été démenties. Cette fragilité prête à toutes les interprétations, des plus documentées aux moins responsables. Pourtant, le Conseil d'orientation des retraites (COR) fut créé en 2001 pour établir un diagnostic partagé sur la situation financière de l'ensemble des régimes. Las, l'accumulation de rapports souvent contradictoires et de simulations diverses, a rendu l'institution inaudible : chacun l'interprète, y compris en son sein, les estimations, évaluations et projections comme il l'entend en se souciant plus d'impact politique à court terme que d'honnêteté intellectuelle et de rigueur scientifique. Parce qu'un syndicat a demandé une simulation du retour à 60 ans de l'âge de départ à la retraite – donc un plus grand déficit – un homme politique n'hésitera pas à affirmer que le COR avait jugé possible ce retour... Pourtant tous les organismes publics ne peuvent pas être soupçonnés de diffuser la propagande gouvernementale. L'indépendance de l'Insee est connue de tous et ses chiffres rarement mis en cause. Les rapports de la Cour des Comptes également. Moins connue que le COR, la Commission de suivi des retraites (CSR) est composée d'experts indépendants et d'un jury citoyen tiré au sort. Cette commission, créée en 2014, émet des avis au gouvernement portant sur les moyens d'assurer la pérennité et l'équité du système de retraite. Dans son dernier avis⁽³⁾, la commission souligne la nécessité des réformes pour espérer équilibrer le financement. L'avis précise plusieurs scénarii possibles mais aucun d'indolore pour l'ensemble de la population.

Ainsi, dans le premier scénario, l'augmentation des cotisations des actifs (et/ou des impôts des contribuables) ferait peser les efforts sur les salariés et/ou les ménages à un moment où la question du pouvoir d'achat est plus que jamais depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale inscrite à l'agenda social. De plus, il est légitime de poser la question : ces recettes ne seraient-elles pas mieux affectées à la santé, à l'enseignement, la Justice, la Recherche publique... tout service public dont l'immense majorité des Français constate la dégradation. Autrement dit, les Français sont-ils prêts à travailler plus longtemps pour faire face à la crise de l'hôpital, d'origine financière, de l'école ou de la Justice ? Un deuxième scénario serait de baisser le montant des pensions. C'est ce qui a été fait : depuis trente ans la pension moyenne a baissé de 10 % en comparaison du salaire moyen. Pourtant, la France est encore le pays de l'OCDE où les retraites sont les plus élevées. Cette diminution serait insupportable pour les petites retraites affectées déjà par l'inflation. En 2022, la revalorisation des pensions ne suit pas l'inflation (5,1 % contre 6,2 %). Les troisième et quatrième scénarii consisteraient respectivement à reculer l'âge légal de départ à la retraite et à augmenter la durée de cotisation.

Les enjeux politiques de chacune de ces mesures sont connus : repousser l'âge légal pose la question de la pénibilité de certains métiers. Malgré les avancées de la loi de 2014, la traiter de manière équitable et efficace pose de telles difficultés pratiques qu'aucun autre pays n'a mis en place un tel système.

Augmenter la durée de cotisation pénaliserait les départs tardifs dans la vie active (pour études ou chômage) ainsi que les femmes ou ceux qui ont eu des carrières hachées.

Les opposants au recul de l'âge de la retraite font valoir, à juste titre, les difficultés d'emploi des seniors.

La France est sur ce point le mauvais élève des pays européens. Le monde du travail, entreprises mais aussi administrations, considèrent trop souvent un salarié de plus de 55 ans, voire 50 ans, comme une charge. Les études récentes montrent le lien étroit entre âge légal de la retraite et le taux d'emploi des seniors. D'un côté, un faible taux d'emploi de ces derniers est un obstacle politique au recul de l'âge légal. Inversement, le désintérêt des employeurs envers leurs salariés tient moins à leur âge absolu que le temps qui leur reste à

CHIFFRES ET CITOYENNETÉ

L'Institut Chiffres et Citoyenneté est une association d'intérêt général fondée en 2016. Ce think-tank vise à promouvoir une culture citoyenne par la diffusion d'analyses sur les sujets sociétaux et économiques. Il propose des articles de fond mettant en perspective des chiffres diffusés par les médias pour frapper les esprits et aussitôt oubliés. Ces articles sont le fruit de débats, parfois contradictoires, entre personnes de toutes sensibilités politiques. Ils ont vocation à susciter une réflexion citoyenne personnelle. L'institut aussi organise des événements (débats publics, projections de film) que l'on peut consulter sur le site www.chiffres-citoyennete.fr.

travailler avant la retraite : c'est l'effet « horizon » qui veut que plus approche ce moment plus les salariés se désinvestiraient. Pour preuve, le recul à 62 ans a eu pour effet d'augmenter le taux d'emploi des 50-59 ans de 55 % en 2010 à 75 % en 2022.

C'est par une combinaison subtile de ces différents paramètres (cotisations, montant des pensions, âge légal, durée de cotisation) que la martingale est à trouver. Mais il serait imprudent d'ignorer l'opinion publique attachée à des symboles (âge légal de départ) et des tabous. Le recul à 64 ans de l'âge légal est la mesure la plus efficace financièrement à court terme. C'est aussi celle dont on peut attendre l'opposition la plus forte. Les partis politiques les plus démagogiques l'ont bien compris en proposant un retour à 60 ans. Le déni du problème du financement des retraites a été accru par la politique du « quoi qu'il en coûte » lors de la crise sanitaire. Puisqu'on a su trouver des centaines de milliards pour gérer la crise, pourquoi pas des dizaines pour la retraite ? Et les propositions ne manquent pas : faire tourner la planche à billet, taxer les super profits ou rétablir l'ISF...

II. LES RÉFORMES DEPUIS 1990 : UN JEU DE PILE OU FACE ?

La France a choisi, en 1945, un système de retraite par répartition : les cotisations des actifs paient les pensions des retraités. Plus les actifs sont nombreux, meilleures peuvent être les pensions. Surtout si les retraités sont peu nombreux au regard du nombre de cotisants : ce fut le cas dans les années 1970 et 1980 où les générations peu nombreuses nées entre les deux guerres tandis que les générations du baby-boom étaient au travail. Cette conjoncture favorable a permis d'améliorer les retraites bien au-delà de ce qui était prévu lors de la création de la branche vieillesse de la Sécurité sociale en 1945 : il s'agissait de « protéger de la pauvreté » les vieux travailleurs réduit à l'inactivité du fait de leur avancée en âge. La période des Trente glorieuses et un rapport démographique favorable - quand les baby-boomers travaillaient - ont permis d'augmenter fortement le niveau des pensions. Aujourd'hui, le niveau de vie des retraités dépasse en moyenne celui des actifs.

La méthode Balladur « *la puissance en catimini* » En 1993, la crise économique fait chuter les cotisations : le déficit de la CNAV est de 40 milliards de francs : il faut agir. À l'été, Edouard Balladur, juste nommé Premier Ministre, profite de la période estivale pour promulguer une loi en juillet suivie d'un décret en août dont les syndicats ne prennent pas immédiatement toute la mesure. Il est certes difficile de mobiliser les adhérents à la plage. Le décret prévoit d'allonger de 37,5 ans à 40 ans la durée de cotisation. Cela concerne peu les quinquagénaires qui ont souvent commencé à travailler avant vingt ans. Il prévoit aussi de calculer la retraite sur les vingt-cinq dernières années et non plus les dix, ce qui défavorise surtout les cadres à carrière ascendante. Enfin, et de manière subtile, les salaires cotisés sont réévalués sur l'indice des prix et non celui des salaires, ce qui fait chuter le taux de remplacement. La CNAV est ainsi sauvée. Cette réforme dont l'application est étalée sur dix ans ne suscite pas de grandes manifestations. Ce sera pourtant celle dont les effets, à terme, auront été les plus importants : la pension moyenne aura baissé de 10 %.

La méthode utilisée est intéressante à plusieurs titres. a) Le gouvernement s'appuie sur la légitimité d'une élection récente. b) Il profite de la période des vacances

où les salariés sont moins mobilisables. c) C'est une réforme paramétrique qui ne concerne ni les fonctionnaires ni les régimes spéciaux, les plus enclins à faire grève. d) La conjugaison de plusieurs paramètres brouille l'évaluation de son impact sur chaque situation. e) Elle s'étale sur dix ans : les salariés proches de la retraite seront peu pénalisés.

Enfin f), elle ne touche pas à l'âge symbolique de 60 ans, considéré comme un acquis social.

Pourtant, les autres pays européens confrontés au même défi démographique ont déjà commencé leurs propres réformes. L'âge de la retraite y est déjà de 65 ans...

LA RÉFORME JUPPÉ 1995 : « DROIT DANS SES BOTTES » ET... L'ÉCHEC

Légitimé aussi par l'élection présidentielle récente, le gouvernement Juppé annonce l'intention de repousser pour les fonctionnaires et les régimes spéciaux à 40 ans, comme dans le privé, le nombre d'annuités nécessaires pour atteindre le taux plein. D'autres mesures d'économies pour la branche maladie sont aussi prévues : elles toucheront tout le monde. La réaction des syndicats ne se fait pas attendre : la SNCF et la RATP entrent en grève totale pour trois semaines. Ce sera la plus longue de l'histoire récente. Les rails commencent à rouiller. Les Parisiens se déplacent à pied et à vélo malgré le froid. Ceux qui prennent leur voiture sont bloqués dans de gigantesques embouteillages. Les uns doivent partir à 6 heures du matin, les autres rentrer à 21 heures. Pourtant la majorité des Français soutient le mouvement. Ils sentent pour la première fois que la protection sociale peut être remise en cause. Le mouvement s'étend aux fonctionnaires puis aux salariés. Le 12 décembre on comptera 2 millions de grévistes⁽⁴⁾. Après avoir déclaré, par la voix du Premier Ministre, qu'il restera « droit dans ses bottes » le gouvernement recule puis abandonne la réforme. Cet échec marquera fortement les gouvernements suivants. Le sujet « retraites » est devenu explosif.

JOSPIN 2002 : ON TEMPORISE EN PRÉPARANT L'AVENIR

Le sort du projet de réforme 1995 pousse à la prudence. Dans un climat pré-électoral, on ne veut pas s'aliéner

les électeurs. À court terme il n'y a pas péril car la croissance est revenue. Pour déminer Conseil d'orientation des retraites (COR) est créé. Il est censé établir un diagnostic partagé avec les organisations syndicales et patronales. Par opposition politique, le MEDEF refuse d'y participer : il y reviendra plus tard. Les rapports du COR seront utilisés pour les réformes de 2003 et 2010.

Il est aussi créé un Fonds de réserve des retraites (FRR), en vue de faire face à l'arrivée des générations nombreuses dans les années 2020 à 2040. Certains craignent que ce fonds ne soit protégé sur le moyen terme, encore moins sur le long terme. Ce qui s'est effectivement passé puisque s'il devait être doté de 150 milliards en 2020, il n'en a aujourd'hui que 36.

LA RÉFORME FILLON 2003 : L'ÉGALITÉ MAIS... POUR LES AUTRES

Les travaux du COR sont utilisés par le gouvernement Raffarin pour préparer une loi en 2003. François Fillon en assumera la charge. Premier objectif : aligner la durée de cotisation des fonctionnaires (37,5 ans) sur celle des salariés du privé (40 ans). Résultat : 1,5 million de manifestants dans la rue... En coulisse, le gouvernement négocie avec le patron de la CFDT, François Chérèque, qui obtient en contrepartie le dispositif «*carrières longues*». Cette compromission lui fut reprochée : la CFDT, qui perd alors nombre d'adhérents dans le secteur public. L'épisode laissera des traces durables jusqu'à entraîner la centrale syndicale à faire volte-face en 2019 sur sa volonté première d'instauration d'un régime unique de retraite en s'opposant à la réforme des régimes de retraite vers un dispositif unique de retraite à points.

L'introduction et l'instauration de la notion de pénibilité fut considérée comme une victoire syndicale. La loi Fillon donnera trois ans aux partenaires sociaux pour se mettre d'accord sur les critères de pénibilité. Trois ans perdus puisqu'aucun accord ne sera trouvé. Le Medef campe sur la position : ne tenir compte que des effets avérés sur la santé, ce qui existait déjà dans le dispositif «*retraite pour inaptitude*». Les syndicats veulent, tout au contraire, intégrer dans les critères de pénibilités les actes entraînant un impact sur l'espérance de vie sans incapacité sur le modèle de l'exposition à l'amiante sans préoccupation

que ces impacts soient clairement la conséquence de l'activité professionnelle. Les deux points de vue restent inconciliables.

SARKOZY 2010 : PASSAGE À 62 ANS

La crise de 2008 a fortement dégradé les comptes sociaux : il faut agir. Même si ce n'était pas inscrit au programme du quinquennat, les prévisionnistes de la CNAV et du ministère s'inquiètent et simulent l'effet du recul de l'âge légal. Leurs calculs conduisent à ce que le conseiller technique du Ministère⁽⁵⁾ de la Solidarité propose un départ à 63 ans.

Cet âge de départ est celui qui assurera l'équilibre financier pour vingt ans. Le conseiller social de l'Élysée active ses réseaux syndicaux : repousser de trois ans est jugé trop «*violent*». La loi retiendra donc l'âge de 62 ans. Les calculs technocratiques seront ignorés : c'est le «*flair*» très subjectif de la situation politique. Nul ne peut savoir à quelle résistance se serait affronté un recul à 63 ans. L'ampleur des manifestations de l'automne 2010 montre la tension sociale sur le sujet avec 2 millions de manifestants dans la rue. Un record historique. Pourtant, le gouvernement tient bon et la loi passe.

2014 : LA RETRAITE POUR... PÉNIBILITÉ

Les perspectives des comptes sociaux à terme ne s'améliorent pas. Plutôt que toucher à l'âge de la retraite, c'est la durée de cotisation qui augmentera d'un trimestre tous les trois ans. Premier avantage : cela touchera plus les jeunes générations a priori moins sensibles au sujet retraite. Second avantage, l'effort portera sur les diplômés qui ont commencé tard à travailler mais qui bénéficient de conditions de travail moins difficiles.

La loi instaure aussi la «*retraite pour pénibilité*». Mais les décrets sont difficiles à mettre en œuvre. Ils nécessitent la tenue de registres notant, salarié par salarié, les expositions réelles aux différents contextes (bruit, chaleur, port de charges lourdes, etc.). L'usine à gaz a de beaux jours devant elle... Il faudra attendre 2017, que le nouveau gouvernement Macron simplifie les critères, sans que cela soulève trop de vagues... tant il y eu de soulagement dans l'air.

Le concept de pénibilité restera cependant acquis malgré ces difficultés opérationnelles. Dans la com-

plexité, la France n'a pas de rival. Aucun autre pays n'a pu (ou voulu...) mettre en place un système analogue.

RÉFORME RÉGIME UNIQUE (MACRON 2019)

Le projet présidentiel de 2017 prévoit la fusion des différents régimes en un régime unique à point. Cette idée n'était pas récente, portée depuis plusieurs années par la CFDT. Son principe est qu'un euro cotisé assure le même revenu à la retraite quel que soit le secteur professionnel. Rien de plus égalitaire !

Assurer l'égalité entre les différents régimes est un exercice délicat. Pour ne faire aucun perdant, il faudrait augmenter les retraites de tous, ce qui est financièrement impossible dans un système déjà en déséquilibre : la réforme fera des gagnants et des perdants. On n'entendra pas les gagnants, mais les perdants manifesteront leur mécontentement. Les gagnants se taisent, parce qu'ils... gagnent ! Pas si simple. La complexité des nouvelles règles de calcul est telle que l'assuré ne peut savoir s'il sera perdant ou gagnant. Il ignore quelle sera l'effet de la réforme sur sa propre situation.

Elle commence le 5 décembre 2019 à la SNCF et durera six semaines. Elle dépasse par sa durée les précédents de 1986 et 1995. La grève s'étend d'abord à SNCF puis à la RATP, puis à l'Éducation nationale et le mouvement dure, en s'étirant, jusqu'en fin janvier 2020.

Contrairement aux précédents mouvements, le soutien de l'opinion publique s'étiolle avec la durée du conflit et tombe de 65 % le 5 décembre à 47 % le 15 janvier. Les manifestations sont très médiatisées du fait de la violence de chaque côté, comme cela avait été le cas un an en plus tôt avec les Gilets jaunes. Si l'on mesure le soutien populaire par le nombre de manifestants, il est deux fois moindre que durant les réformes de 2003 et 2010 atteignant 800 000 loin des 2 millions sept ans plus tôt.

III. LES LEÇONS À RETENIR

Cette réforme sera abandonnée avec la crise d'épidémie de Covid 19 mais restera un caillou dans la chaussure des gouvernements futurs. Le gouvernement n'a pas cédé à la rue, il utilise l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer le texte au Parlement ; l'opinion retiendra que le mouvement de contestation aura gagné puisque la réforme fut ajournée. Le thème du recul de l'âge de la retraite est devenu éminemment

politique. Ainsi, les candidats des partis extrêmes des élections de 2022, ont proposé un retour à la retraite à 60 ans. Si le mode d'ordre serait impensable dans tout autre pays, une majorité de Français n'ignore pas les conséquences économiques du « *papy-boom* », beaucoup ils s'accrochent aux règles sociales du passé et se battent dos au mur pour que « *rien ne change* » dans ce monde pourtant en évolution constante.

La difficulté spécifique du thème retraite est qu'il invisibilité chronique. La dégradation de l'hôpital et de l'école, la hausse du pétrole se constatent dans la vie quotidienne. Tout à l'inverse, le financement des retraites est un sujet d'experts : démographes, statisticiens et économistes. Ils manient des chiffres, des milliards d'euros qui ne parlent pas plus au grand public que si c'étaient des millions. En tout état de cause, les ordres de grandeurs restent en dehors du champ d'appréhension du citoyen lambda. Le domaine semble réservé aux seuls spécialistes du chiffre ou, à l'autre extrémité du débat aux démagogues et populistes de tous poils.

D'autant que les chiffres en la matière sont très volatils. Le COR chargé des prévisions officielles publie régulièrement des rapports aux conclusions démenties par le rapport suivant. Si les prévisions démographiques paraissent robustes par nature, les hypothèses économiques peuvent changer selon l'évolution de la conjoncture. Si celles-ci se redressent, comme ce fut le cas en 2021, les prévisions s'améliorent et justifient l'inaction et le report, une fois encore, de la réforme.

La fréquence et la volatilité des rapports du COR ne facilite pas le débat, chacun prend le chiffre qu'il l'arrange. La défiance vis-à-vis des chiffres officiels nuit au débat démocratique. Le vrai sujet des retraites est de choisir quel levier ou quelle combinaison utiliser parmi les quatre seuls possibles : âge minimal de départ, durée des cotisations, niveau des pensions ou taux de cotisations. Il n'y en a pas d'autre. C'est le débat utile. ■

(1) Pacte de Tolède 1995

(2) Réforme Schröder 2003

(3) 22 septembre 2022

(4) Le ministère du Travail comptabilisera six millions de jours de grève dont quatre dans le secteur public

(5) Polytechnicien et énarque, aujourd'hui patron d'un grand groupe financier

LE CAHIER DES RÉSEAUX

Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société s'amplifient. Notre modèle de solidarité juridique doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations et contribuer à la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc urgent de promouvoir toutes les formes d'entraides et de sociabilité en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître les initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociales, sociétales et environnementales.

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

Centres sociaux

FEHAP
Santé Sociale - Privé Solidaire

DMR
pour tous, toute la vie, partout

UNIOSS

ANDASS
Cultures d'Associations

reness
réseau national de l'économie sociale et solidaire

Pacte civique

ODAS
Observatoire National de l'Économie Sociale

nexem
employeurs, différenciation

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Citoyenneté & Fraternité

FNADEPA

Fédération Nationale des ADEPAE

la Ligue de l'enseignement
un savoir pour tous, un avenir pour tous

RECONNAÎTRE LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE L'IMMIGRATION

Ces dernières années, l'immigration a représenté environ la moitié de l'augmentation de la population active. Mais les pouvoirs publics continuent à minimiser cet état de fait dans l'énoncé des politiques, notamment celles de l'emploi et des retraites. Il y a là un impensé, voire un déni, que le Pacte civique entend combattre, en le documentant à sa manière, de façon distanciée et sans polémique. Ce qui constitue un complément utile au dossier du *Jas* ce mois-ci.

Chez les Grecs anciens, l'hospitalité était un devoir sacré. L'étranger qui frappe un soir à ta porte, n'est-ce pas un dieu déguisé venu te tester ? Mais si l'étranger ainsi accueilli voulait rester et travailler, il changeait de statut et relevait alors d'un droit spécial géré par des fonctionnaires dédiés⁽¹⁾. En France, les débats sur l'entrée durable des étrangers sont vifs. Cela ne date pas d'aujourd'hui. Et pour cause, la France a toujours été une terre d'immigration. L'opposition tranchée entre, d'une part le devoir humanitaire, le droit universel d'asile et, d'autre part, le souci de préserver une identité nationale et de sauvegarder l'emploi des autochtones, a scandé bien des épisodes douloureux de notre histoire⁽²⁾. Toutefois une dimension est aujourd'hui peu questionnée, et donc peu éclaircie : la place des étrangers ainsi accueillis, de droit ou de fait, dans l'économie française.

I. DÉMOGRAPHIE, POPULATION ACTIVE ET IMMIGRATION

La population active a peu augmenté entre 2006 et 2019. Mais, les rythmes sont nettement différenciés pour la population active immigrée

La France a une attitude globalement plus restrictive que ses grands partenaires qui ont compris qu'un accueil organisé des immigrés était une condition sine qua non de leur développement économique

(+2,3 % par an) et la population native qui vieillit (+0,24 % par an). Ainsi, la population immigrée a représenté pendant cette période la moitié de l'augmentation de la population active : + 66 000 personnes par an. Ceci explique qu'elle représente une part grandissante de la population active métropolitaine, passant de 9,4 % à 11,8 % de celle-ci. Et cette augmentation de 0,2 % par an est destinée à durer. Par ailleurs, l'analyse des motifs d'immigration sur les permis de séjour⁽³⁾ indique une forte augmentation du motif économique, qui représentait 11 751 demandes en 2007 mais 52 750 en 2022. Le regroupement familial quant à lui stagne autour

de 90 000 demandes durant la même période. Globalement, l'augmentation du nombre de permis de séjour indique un mouvement qui a débuté en 2007, date à laquelle l'accès à la retraite des premières générations du baby-boom (nés à la fin des années 1940) a commencé à se faire nettement sentir.

Les comparaisons européennes montrent que la France a une attitude globalement plus restrictive que ses grands partenaires, Italie exceptée⁽⁴⁾, car ceux-ci ont compris depuis bien longtemps qu'un accueil organisé des immigrés était une condition sine qua non de leur développement économique

II. IMMIGRATION ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les discours sur l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile en France sont bien connus, avec des critiques récurrentes tant sur la qualité de l'accueil que sur l'efficacité globale du dispositif⁽⁵⁾. La dernière révision législative globale sur ce thème a eu lieu en 2018, à l'occasion de la loi dite loi Colomb⁽⁶⁾. Sous l'angle choisi ici, celui des immigrés et de la population active, deux aspects sont à mettre en exergue :



© Pixabay

l'accès à l'emploi et les perspectives en matière de retraites.

L'ACCÈS À L'EMPLOI

Les discours politiques, clairs depuis 2006, sont restrictifs et portent sur la maîtrise de l'immigration économique. Pour ce faire ont été mis en place des arrêtés dans chaque région, y fixant une liste de métiers pour lesquels l'administration n'opposerait pas la situation locale de l'emploi. Ces listes assez étranges de par leur pointillisme ont été de peu d'effet. Il serait plus simple de se référer aux métiers déclarés en tension par Pôle Emploi. Et les efforts développés pour la formation des immigrés⁽⁷⁾ devraient être notablement amplifiés.

LES RETRAITES

Dans le régime de retraites par répartition, le paiement des retraites dépend du poids des actifs cotisants. D'où l'importance attachée à la population active.

Deux leviers sont possibles :

Le premier est l'augmentation du taux d'activité des personnes au-delà de 55 ans dont la nécessité est avérée. Il a fait l'objet de dispositions législatives récurrentes, sans compter celle en discussions au Parlement en ce moment.

L'autre, c'est l'apport d'actifs via l'immigration, et qui n'est jamais évoqué en tant que tel, y compris dans les rapports du COR⁽⁸⁾. Et pourtant l'augmentation de la population active occupée, provenant

à 50 % de l'immigration, a permis - phénomène inconnu depuis 1975 - au moins une baisse du poids des dépenses de retraite dans le PIB⁽⁹⁾ à partir de 2015. De façon plus générale seule l'immigration permet de combler un déficit récurrent dans l'effectif des populations actives les plus jeunes.

CONCLUSION

Le moment est venu de clarifier le discours sur l'immigration et de reconnaître que « *le travailleur immigré* » est un contribuable, et donc un contributeur aux dépenses publiques, entre autres à celles concernant les retraites. La discussion de la 22^e loi sur l'immigration depuis 1990 permettra-t-elle de reconnaître enfin la dimension démographique et contributive de l'immigration à l'économie française ? Les données chiffrées sont sur la table. Le Gouvernement et le Parlement auront-ils le courage et la lucidité nécessaires pour s'en saisir et les mobiliser ? Il faut le souhaiter.

Olivier Piron et Jacky Richard
membres du Pacte civique

(1) *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Anne Gotman, Presses Universitaires de France, 2001

(2) Sur ces questions fondamentales mais qui dépassent le cadre de notre publication, voir Gérard Noiriel *Le Creuset français*, Le Seuil, 1988 ou François Héran, *Migrations et sociétés*, Fayard, Collège de France, 2018.

(3) Source : Direction générale des étrangers en France, dépendant du ministère de l'intérieur.

(4) Cf. Insee *Référence Portrait social de la France - démographie en Europe*, Novembre 2022

(5) Cour des Comptes, rapport *L'entrée, le séjour et le premier accueil des étrangers*, 2020

(6) Loi n° 2018-718 du 10 septembre 2018

(7) Notamment dans le cadre du Plan Investissement en Compétences

(8) COR : Comité d'Orientation des Retraites

(9) *Rapport 2022 du COR*, page 65

PLAIDOYER POUR UN VÉRITABLE « DROIT AU VILLAGE »

Vice-présidente de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Fanny Lacroix est maire de Châtel-en-Trièves (Isère, 500 habitants), depuis 2020. Née en 1985, elle fait partie de ces jeunes maires qui souhaitent redonner du sens à l'action publique. Dans sa commune, les habitants se sont engagés dans de multiples projets qui en font un territoire exemplaire. En charge de la transition écologique de l'AMRF, l'édile anime une réflexion avec une centaine de communes sur le rôle que pourraient mieux jouer les maires sur ces questions.

Chacun en a conscience, notre monde est confronté à de multiples crises, environnementale, économique, sociétale, qui nécessitent la mise en œuvre de profonds changements. Or, les enjeux globaux que posent ces nécessaires transitions semblent échapper au citoyen ordinaire. Ce qui fait le lit du scepticisme sur la capacité de notre système politique républicain d'être à la hauteur de ce moment de l'Histoire. Prenons l'exemple de la transition écologique, souvent présentée comme un défi technique et technologique. Sans sous-estimer l'importance de la recherche et de la conversion du tissu industriel et technique, je suis persuadée que le défi que pose la transition écologique tient avant tout à notre capacité à mettre en œuvre ce terme galvaudé du « *vivre ensemble* », ou plus précisément du « *faire cité ensemble* », l'expression recouvrant mieux la dimension de transition politique et démocratique. Alors que la société française a tendance à attendre sa sécurité d'un État surplombant, la transition qui doit être engagée est plutôt celle de l'avènement d'une société civile pleinement impliquée

et actrice dans la prise en main de son destin.

LA CITOYENNETÉ AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE

L'enjeu politique de notre siècle est donc de trouver la manière de pouvoir jouer cette partition collective en activant les capacités d'agir de chacune et chacun, à tous les niveaux. Enjeu qui prend l'allure d'une véritable gageure, dans un moment de notre histoire où la posture individualiste et consumériste semble avoir atteint son apogée. Et où les contours même de la notion citoyenneté rencontrent des difficultés à être définis.

Qu'est-ce qu'être citoyen aujourd'hui ? Ce débat tellement essentiel pour la survie de nos démocraties mériterait d'être porté à l'échelle nationale et par là même, européenne. Le cloisonnement étanche que nos sociétés ont construit entre, d'une part le travail représentant l'unique forme de contribution à la vie de la Cité, et la vie privée et les loisirs, neutralise bien souvent l'importance d'avoir des obligations collectives lorsque l'on rentre du travail. Où se construit la contribution au pacte social ?

Sommes-nous des êtres véritablement accomplis sans participation à l'œuvre politique ? N'est-ce pas là un besoin fondamental pressenti par Aristote voyant en l'homme un « *animal politique* » ?

L'identification de cette carence et de ses conséquences sur l'organisation du temps, de la vie et de l'espace de

« Le droit au village est celui de pouvoir contribuer, mettre sa marque sur son espace de vie, apporter sa contribution à l'histoire du monde »

nos sociétés permet d'expliquer le profond mal-être que ressentent les individus. Et cela dans un contexte international et environnemental qui nécessite pourtant une réaction rapide et collective. Ce mal-être creuse le lit du ressentiment généralisé envers notre organisation sociale, pouvant avoir des effets directement délétères sur le fonctionnement de nos démocraties et de nos institutions. Montée de la défiance envers toutes



© Pixabay

formes d'institutions, développement de l'abstention, progression du radicalisme et du vote pour les extrêmes : voilà autant de symptômes d'une société en crise d'engagement.

LES COMMUNES, TERREAU DE LA CITOYENNETÉ

C'est pourquoi les communes, et notamment les petites communes rurales, représentant 82 % des communes de France et 70 % du territoire national, peuvent être le lieu d'un ré-ancrage et d'une réappropriation du politique. Car, c'est grâce à la grande proximité de ces institutions et à leur capacité à faire une place à chaque citoyen qu'une nouvelle espérance peut naître. En effet, les territoires ruraux ont cette force d'être maillés de petites communes

rurales (moins de 3 500 habitants selon la définition de l'Insee) qui ont cet avantage exceptionnel de permettre de faire coïncider un territoire, une communauté d'acteurs, avec une vision politique partagée et qui fait sens. Une commune rurale peut porter un véritable changement culturel. Les maires peuvent être les chefs d'orchestre de ce changement. La commune devenant le lieu de l'éveil à la citoyenneté, le terreau de l'engagement.

Plus précisément, c'est au niveau le plus local que nous pouvons, nous, les maires, réconcilier, renouer les fils quelques peu distendus avec nos populations. En effet, tous les citoyens connaissent le maire de leur village et le respectent au-delà des étiquettes. Les élus des conseils municipaux

évitent de sombrer dans les guerres partisans qui empêchent souvent les projets d'avancer. C'est le pragmatisme qui domine. De fait, l'interconnaissance positionne les individus au cœur de la politique locale, ce qui tranche avec les technostructures qui augmentent selon la taille des échelons des territoires. Quand on vient du milieu urbain, la découverte de la ruralité est comme la découverte d'un autre monde, qui offre un référentiel politique et social complètement différent, à rebours de l'État français centralisé et de son addiction à la conceptualisation.

C'est ainsi que je conçois ma fonction de maire, avec la volonté de donner envie à chacun de venir s'inscrire dans la partition collective, à sa

manière. Chacun peut imaginer, construire son propre espace de contribution si celui-ci n'existe pas déjà. C'est ainsi qu'il pourra accéder, si cela n'est pas encore le cas, à sa fonction de citoyen.

L'UTILITÉ D'UN DROIT AU VILLAGE

J'estime que l'accession à la citoyenneté est si fondamentale pour les individus, qu'elle doit être érigée comme un nouveau droit, qui doit aussi être considéré comme une étape fondamentale vers la notion de devoir.

Ce droit au village pourrait se définir comme le droit de pouvoir contribuer, mettre sa marque sur son espace de vie, apporter sa contribution à l'histoire du monde. C'est avec le droit au village que nous pouvons ainsi réconcilier l'individu avec les différentes échelles d'intervention politique. Grâce au droit au village, la commune serait ainsi érigée comme l'espace politique le plus adéquat pour jouer la partition des diverses transitions, dont principalement la transition écologique.

Le droit au village ne concernerait pas uniquement les campagnes de France mais pourrait être considéré comme un principe républicain, au même titre que l'égalité ou la laïcité. Tous les citoyens de France pourraient revendiquer le droit en village, même en ville. Et pour ce faire, nous devons nous atteler à ce que la ville s'inspire de cet art de faire vivre la démocratie au cœur des villages, à «faire village en ville».

Chaque parcelle d'espace public doit devenir un territoire du possible, un espace de respiration démocratique, un lieu de créativité, pour chaque citoyen qui pourra, s'il le souhaite, y porter sa marque.

« Chaque parcelle d'espace public doit devenir un territoire du possible »

Fanny Lacroix



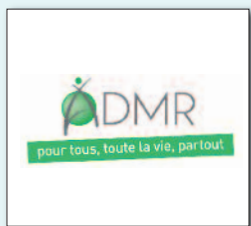
UN NOUVEAU RÔLE POUR LES MAIRES

C'est ainsi que l'on pourra faire sauter l'asphalte déshumanisant, pour construire avec les habitants, des cafés, des jardins, des aires de jeux, des zones buissonnières où les enfants pourront réinventer le monde par l'imaginaire. C'est ainsi que l'on pourra réimplanter de l'artisanat local, de l'administration, des lieux de culture à taille « village », regardant vers le citoyen. Nous devons reprendre le goût de l'aménagement du territoire pour recréer un lien charnel, sensible entre les citoyens et la Cité. Plus de nature dans nos villes n'est pas suffisant. Nous voulons une ville plus humaine, pour retrouver partout des services minimums de proximité, des lieux de vie sociale, des lieux d'accroche, des espaces de contribution civiques, nous rappelant sans cesse notre citoyenneté et notre engagement dans l'histoire globale. Une des principales compétences de la commune, quelle que soit sa taille, serait donc de faire vivre ce droit au village pour tous les habitants de son territoire. Le maire deviendrait l'animateur d'une

citoyenneté active à vocation universelle, offrant matière à chacun pour faire vivre notre pacte social et à donner corps à la transition écologique.

Quelle vision passionnante et enfin politique du mandat donné au premier édile de notre République ! Fini alors cet éreintement, ce désenchantement des élus devenus essentiellement gestionnaires, concevant bien trop souvent la politique de leur commune comme l'on conçoit la gestion d'un syndicat de copropriété. Nous apprendrons à faire confiance à nos services pour gérer l'ordinaire, et nous nous tournerons vers ce qui sera propre à notre tâche d'élus de la République : prendre soin du corps social en mettant en œuvre dans les actes, de la manière la plus concrète possible, le fonctionnement de la démocratie. En travaillant à l'élévation de chaque citoyen, afin de contribuer à en faire un acteur pleinement intégré à l'Histoire collective, ici et maintenant, trouvant écho dans le récit national, européen et mondial. ■

Par Fanny Lacroix



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : POUR DES TITRES DE SÉJOUR ÉLARGIS

À l'heure du prochain examen parlementaire du projet de loi relatif à l'immigration, l'Union nationale des ADMR a souhaité donner la parole à l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes) pour élargir le débat. Cette union patronale, qui représente 23 syndicats d'employeurs actifs employant plus d'un million de salariés dans 16 branches d'activité différentes, a émis auprès du ministère du Travail plusieurs propositions pour favoriser l'emploi des personnes immigrées.

L'économie sociale et solidaire se caractérise par un grand nombre d'emplois vacants : plus de 90 000 au total dont 50 000 dans le médico-social, 20 000 dans l'aide à domicile, 20 000 dans le loisir et le sport. Un grand nombre d'entre eux pourraient être pourvus rapidement par des personnes peu ou pas qualifiées, avec un déploiement plus ciblé des moyens mis à disposition en termes d'orientation et de formation.

UN RÉEL BESOIN

La démarche proposée par le gouvernement n'est pas sans difficulté pour les demandeurs d'emploi exilés. Il faut d'abord une promesse d'embauche en bonne et due forme diligentée auprès de Pôle emploi. Après un délai de trois semaines une demande d'autorisation peut être soumise à Pôle emploi via un formulaire Cerfa spécifique. Ensuite les personnes éligibles au titre de séjour « *métiers en tension* » sont celles qui travaillent en France de manière illégale depuis trois ans avec 24 bulletins de salaires ou cinq ans avec huit bulletins de salaire. Ce qui pose évidemment la question du rôle des inspections du travail

sur ces dizaines de milliers de cas qui sont dans une zone de non droit.

UN ACCÈS AUX DROITS ESSENTIELS

Pour l'Udes, la personne migrante devrait avoir accès aux droits essentiels, c'est-à-dire qu'à chaque contrat de travail devrait être associée un titre de séjour proportionnel à la durée du contrat. Le projet de loi du gouvernement, avec la mise en place d'un titre de séjour « *métiers en tension* », donne l'impression que le gouvernement va trier les bons et les mauvais migrants en fonction des besoins de main d'œuvre. Toutefois pour la première fois, avec ce projet de loi, les personnes exilées sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité précités, vont passer de la soumission au plein droit en étant considérées au même niveau que les autres salariés en matière de droit social.

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

Plus concrètement, l'Udes effectue les propositions suivantes :

- élargir la liste régionale des métiers en tension établie en avril 2021 afin de prendre en compte, de manière homogène, les contraintes vécues par le secteur de l'ESS, quel que soit le territoire. L'élargir signifie y intégrer



© iStock

les métiers suivants : aides à domicile, aides-soignants, infirmiers, animateurs sport, animation, culture, autres professionnels para médicaux, professionnels de la petite enfance ;

- élargir le titre de séjour du salarié d'un à quatre ans, afin de prendre en considération les logiques de parcours de formation et d'accompagnement ;
- rendre la taxe pour l'apprentissage du Français plus accessible aux TPE-PME qui doivent s'en acquitter pour chaque contrat de travail de 12 mois et plus notamment ;
- permettre l'accès au regroupement familial dès lors que le contrat de travail excède un an ;
- intégrer la question du logement des personnes recrutées dans le cadre d'une offre globale d'accompagnement. ■

AMÉLIORER L'OFFRE DE FORMATIONS QUALIFIANTES

Corrigeons certains effets contre-performants des procédures de régulation des secteurs de l'ESS par France Compétences.

Du point de vue des acteurs de l'ESS, la création d'un établissement public unique de régulation, notamment des enregistrements de titres professionnels au Répertoire national (RNCP) est bienvenue.

Au sens de la loi 2018 «*Avenir professionnel*», cela ne peut que favoriser des cohérences et synergies économiques et sociales entre les emplois, les besoins de développement, et l'offre de formation par secteurs d'activités.

Toutefois, depuis la mise en œuvre des processus d'enregistrement ou réenregistrement de titres professionnels plusieurs problèmes entravent le déploiement de formations pertinentes territoire par territoire, et ceci particulièrement dans le champ de l'ESS, tel que défini par loi de 2014, qui valorise spécialement l'innovation sociale.

DES CONSTATS

Première problème, les durées d'instruction sont excessivement longues : plusieurs mois pour une étude de recevabilité et plus d'un an, pour une étude de demande d'enregistrement. Les réponses des commissions fournies dans cette suite prennent forme de décision non détaillée, semblant de ce fait arbitraire et opaque, provoquant parfois des recours inutiles.

Par ailleurs, un non ré-enregistrement peut conduire à une cessation d'activité non anticipée pour un organisme, l'annulation de parcours de formation pour les candidats. Nombre de structures de certificateurs étant du secteur associatif et non lucratif, il y aurait

à gagner de façon générale à leur permettre d'accéder, au contraire, aux conseils qui favoriseraient amélioration et ré-enregistrement de titre et, par conséquent, le développement des relais de compétences en soutien des politiques d'emploi.

Second problème, les instructions de France compétences sont basées sur des critères d'analyses de l'impact d'insertion professionnelle qui sont uniformes pour tous secteurs. Dans le cas de qualifications attendues par le secteur de l'ESS, par exemple, la spécificité des compétences compose avec des interventions bénévoles, salariales et entrepreneuriales, avec plusieurs déclinaisons d'activités porteuses d'innovation sociétale. Or, les tableaux d'indicateurs d'enregistrement ne prennent pas en compte ces nuances de qualifications dans les économies locales. Sur ce genre de point, une réponse négative de quelques lignes spécifiant d'une phrase lapidaire que le dossier «*ne correspond en rien aux attentes de France compétences*» est pour le moins insuffisante, et ne prend aucunement en compte la connaissance de ces activités spécifiques que peuvent avoir les établissements de formation labellisés.

DES PROPOSITIONS

En résumé, un arrêt d'enregistrement de tel ou tel titre spécifique risque fort de porter atteinte à la couverture territoriale d'une offre de formation ajustée, alimentant des trajectoires de professionnalisation, des coopé-

rations partenariales et la durabilité économique des secteurs d'activité innovants.

On peut ainsi constater, et déplorer avec inquiétude, dans le champ de l'ESS, la suppression de la diversité d'offres qualifiantes par poches locales, du fait du regroupement de certifications sous de grands consortiums nationaux (universités, Cnam, etc.), comme le prouve le RNCP par l'*index ESS*. Cette régulation à grande échelle s'effectue au détriment de la vitalité territoriale de la société civile et du secteur associatif : or les capacités économiques et sociales du secteur privé sont en réalité complémentaires de l'offre publique, dans l'intérêt de la société elle-même et de sa diversité profonde, territoire par territoire.

Dans le champ des solidarités tout particulièrement, l'innovation locale, à petite échelle, est vitale. Cette innovation doit être soutenue par une capacité d'offre de formation adaptée, réactive, elle-même innovante tout en fonctionnant dans des régulations nécessaires.

Les modalités d'instruction des demandes de réenregistrement entravent l'innovation, voire la rendent chaque jour plus impossible. Il y a urgence à le faire savoir pour y porter remède. Des acteurs civils de formation, connus du Reness, se savent co-responsables de cela et sont volontaires pour engager la concertation en vue d'une amélioration de ce système. ■

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE



En ce moment, faites effectuer un **audit gratuit** de vos contrats assurances santé et prévoyance avec notre partenaire **AGEO** !

Depuis vingt ans, Mediassoc est au côté des associations du secteur qui veulent optimiser leurs achats.

Contrats de prévoyance, téléphonie et Internet, butane, fournitures de bureau... Mediassoc a négocié pour votre association **les meilleures offres grands comptes** et vous accompagne à tout moment dans la relation avec les entreprises partenaires.

Sans adhésion, sans aucune obligation et **entièrement gratuitement**, rejoignez les milliers d'associations utilisatrices de Mediassoc en vous inscrivant simplement sur mediassoc.fr.



MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris V^e

01 45 86 46 14

<https://www.mediassoc.fr>

Bloquez les dates !

XVI^è

ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRES-NANTES | 29 & 30 JUIN 2023

EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

Les 1000 premiers jours mieux prévenir, mieux protéger

JEUDI 29 JUIN 2023

SÉANCE PLÉNIÈRE

CE QUI SE JOUE ET SE NOUVE DANS LES 1000 PREMIERS JOURS DE LA VIE D'UN ENFANT

- Ce qui se joue dans les premières semaines : l'impact des 1000 premiers jours sur le développement physique, psychique, social de l'enfant.
- Les besoins et supports de soins de base pour les parents.
- Les effets de placement en institution de tout petits sur leur parcours et leur devenir.

LES ATELIERS

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ PRÉCOCE

SOUTIEN À DOMICILE

PLACEMENT DES BÉBÉS

DÉLAISSEMENT DES TOUTS-PETITS

PARENTS ET AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

PAUSE DÉJUNER

ATELIER 4

- # Ce qui se joue chez l'enfant entre 0 et 3 ans.
- # Comment mieux soutenir la parentalité à l'arrivée d'un enfant ?
- # Comment mieux accompagner les tout-petits en danger ou en risque de danger ?



**PROGRAMME COMPLET
ET BULLETIN D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR :**
www.assisesprotectionenfance.fr
 Renseignements - Tél : 01 53 10 24 10
 Mail : assises@lejas.com